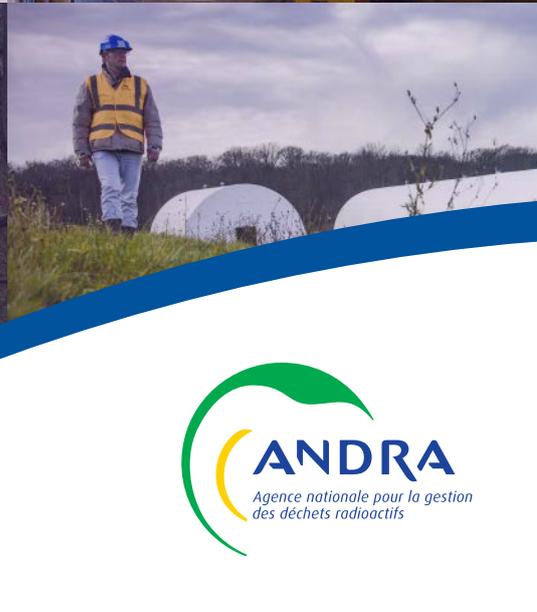




ANDRA

Rapport
financier
2018





SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1 Informations juridiques et financières	6
1.2 Faits marquants 2018	7
1.3 Financement des activités	8
1.4 Les activités de l'Agence en 2018	9
1.4.1 Projets de stockage	9
1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants	10
1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires	11
1.4.4 Innovations, développements et valorisations	12
1.5 Autres informations financières et comptables	12
1.5.1 Subventions reçues	12
1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme	13
1.5.3 Vers la dématérialisation des factures	13
1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement	13
1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption	14
1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence	14
2. CHIFFRES CLES	15
2.1 Bilan de gestion	16
2.2 Compte de résultat de gestion	17
2.3 Analyse des grands équilibres	17
2.3.1 Compte de résultat	17
2.3.2 Dépenses d'investissement	18
2.3.3 Provisions pour risques et charges	18
2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	18
2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés	19



RAPPORT FINANCIER 2018

3. ETATS FINANCIERS	23
3.1 Documents de synthèse	24
3.1.1 Compte de résultat.....	24
3.1.2 Bilan	25
3.1.3 Tableau de financement.....	26
3.1.4 Tableau des flux de trésorerie.....	27
3.2 Principes comptables	28
3.2.1 Options, exceptions	28
3.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	31
3.2.3 Liste des principales abréviations.....	31
3.3 Notes au compte de résultat	32
3.4 Notes au bilan	36
3.4.1 Notes à l'actif	36
3.4.2 Notes au passif.....	40
3.5 Etats des créances et dettes	50
3.6 Tableaux des engagements	51
4. INSTANCES AU 1^{er} FEVRIER 2019	53
4.1 Conseil d'administration	54
4.2 Comité financier	56
4.3 Conseil scientifique	57
5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59

1. RAPPORT DE GESTION	5
1.1 Informations juridiques et financières	6
1.2 Faits marquants 2018.....	7
1.3 Financement des activités.....	8
1.4 Les activités de l'Agence en 2018	9
1.4.1 Projets de stockage	9
1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants	10
1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires.....	11
1.4.4 Innovations, développements et valorisations	12
1.5 Autres informations financières et comptables	12
1.5.1 Subventions reçues	12
1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme	13
1.5.3 Vers la dématérialisation des factures.....	13
1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement	13
1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption	14
1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence	14



1.1 Informations juridiques et financières

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement. L'Andra assure sa gestion financière et présente sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Une situation financière saine, au service de l'innovation, des outils industriels d'aujourd'hui et des obligations de demain.

Le résultat net de l'Agence s'élève à 11,5 M€ en 2018 (contre 12,6 M€ en 2017). Il est principalement constitué du crédit d'impôt recherche (CIR) qui représente un produit de 13,3 M€ (net d'impôt sur les sociétés).

Le résultat d'exploitation est stable par rapport à 2017, soit 0,4 M€. Il provient pour 2,1 M€ de l'exploitation des centres de surface. La mise en œuvre de la démarche d'innovation s'est poursuivie en 2018, en particulier via le déploiement d'un réseau de correspondants innovation dans toutes les directions de l'Andra et le lancement en juin 2018 du premier appel à idées interne de l'Agence. La phase de soumission des idées s'est achevée en juillet, avec 135 idées proposées et 145 participants. A fin 2018, outre les 29 projets Investissements d'Avenir, une quinzaine d'idées innovantes étaient ainsi accompagnées dans le cadre de la démarche innovation. Cet effort, rendu possible notamment grâce au crédit d'impôts en faveur de la recherche, représente environ 0,9 M€ /an.

A noter que l'activité de collecte des déchets en provenance des producteurs non électronucléaire (secteur hospitalo-universitaire) reste économiquement fragile en 2018 ; pour la partie disposant d'une filière d'élimination (déchets collectés sur la base d'un tarif annuel ou de devis pour les déchets particuliers), la perte s'élève à -0,6 M€ contre -0,7 M€ en 2017, notamment grâce à la montée en puissance de l'installation de tri-traitement (32 tonnes traitées pour une cible à 35 tonnes) qui doit encore se poursuivre en 2019.

Grâce à la trésorerie générée par les encaissements de crédit d'impôt recherche dont bénéficie l'Andra depuis une dizaine d'années, une politique ambitieuse d'investissements et de sécurisation des obligations de long terme a en effet pu être mise en œuvre sur les dix dernières années :

- ✓ La création d'un entreposage et regroupement pour les déchets des petits producteurs sans solution de stockage à ce jour (5,6 M€) ;
- ✓ Le développement et la construction d'installations de contrôle des colis de déchets reçus sur les CIZA. L'installation sur le CSA pour les déchets de type FMA a été partiellement mise en exploitation en 2018 (2 procédés sur 4, pour un budget à terminaison de 16,7 M€), celle du Cires pour les TFA étant en service depuis 2011 (0,8 M€) ;
- ✓ Le développement sur le Cires d'une installation de tri-traitement des déchets provenant des producteurs non électronucléaires, mise en exploitation depuis mars 2017 pour un coût total de 9,8 M€ ;
- ✓ La création d'un fonds dédié 'article 20' destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme liées aux déchets radioactifs que l'Andra a sous sa responsabilité financière pour quelques centaines d'années. Au 31 décembre 2018, ce fonds s'élève à 68,6 M€ (dont 10,2 M€ de plus-values latentes), pour un passif de 61,7 M€ en valeur actualisée (114,8 M€ en valeur brute). Il présente ainsi un taux de couverture des obligations de l'Agence de 111 %. La réserve constituée depuis 2014, telle que voulue par le conseil d'administration, a permis d'absorber la performance négative du fonds en 2018 (- 5,31 %). A noter que la performance annuelle moyenne de ce fonds depuis son origine reste cohérente avec les hypothèses de taux d'actualisation des provisions de 3,5% (voir § 3.4.2 - note 24).

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 21,4 M€ en 2018, dont environ 20% financés par les fonds propres de l'Agence, essentiellement sur les centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CI2A).

La côte de crédit donnée par la Banque de France et qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est « excellente ». Il convient de souligner également que le délai moyen de paiement des fournisseurs atteint 28 jours en 2018, contre 31 jours en 2017.

Enfin, l'Andra s'est dotée d'un code de conduite loi Sapin II pour la lutte contre la corruption et a révisé en conséquence sa charte des achats.

1.2 Faits marquants 2018

Sans être exhaustif, les faits marquants des différentes activités sont les suivants :

Projet Cigéo :

- ✓ Le projet a fait l'objet d'un soutien important en 2018 avec notamment l'évacuation en février par les forces de l'ordre des opposants retranchés dans le bois Lejuc, et la tenue de deux comités de haut niveau (CHN) en mars et septembre 2018.
- ✓ Dans son avis rendu en janvier, l'ASN a souligné la maturité des études techniques, scientifiques et de l'approche de sûreté du dossier d'options de sûreté de Cigéo et a identifié des réserves et quelques points à approfondir. L'Andra a pris en compte cet avis, cela a conduit à certaines modifications de conception et études ou justifications complémentaires, qui ont été injectées dans les contrats de maîtrises d'œuvre fin 2018 et début 2019.
- ✓ En parallèle et en lien avec l'APD, l'Andra a réalisé des travaux internes afin de préparer (i) le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et (ii) le dossier de DAC.
- ✓ Une série de concertations locales sur différents thèmes d'intérêt pour le territoire (gestion de l'eau, transports...) ont été menées. Leurs conclusions seront intégrées dans le dossier DUP.

Programme FAVL :

Le projet a été réorienté pour faire émerger des solutions cohérentes et proportionnées aux risques que représentent les différents types de déchets FAVL, dans la perspective de répondre à des besoins sur différents horizons temporels. Un groupe de travail a été mis en place avec l'ASN, il devrait permettre de faire émerger des solutions partagées entre des différents acteurs (autorité de sûreté, producteurs, tutelle et l'Andra). L'Andra financera sur ses fonds propres la phase de reprogrammation amont jusqu'en 2020.

Exploitation des centres industriels de l'Andra dans l'Aube :

Les activités industrielles restent une base solide démontrant l'expertise et le professionnalisme des équipes :

- ✓ Aucun incident/événement significatif en matière de sûreté observé en 2018.
- ✓ La fin de l'instruction du dossier de réexamen de sûreté du CSA (l'avis est actuellement en attente).
- ✓ L'Autorité de sûreté nucléaire a autorisé la mise en service de l'installation contrôle colis au mois de mars 2018. Cette installation est montée en puissance de manière progressive sur le 2^{ème} semestre de l'année, avec la mise en exploitation de 2 procédés sur les 4 inclus dans le projet.
- ✓ La montée en puissance de l'installation de tri/traitement des déchets des petits producteurs sur le Cires se poursuit avec 32 tonnes traitées.
- ✓ Une amélioration de la satisfaction des clients (note 5/6 contre 4,7/6 en 2017) en progrès continue depuis la mise en place de la nouvelle organisation de la direction des opérations industrielles.

Autres activités de l'Agence :

- ✓ Sortie en juillet de l'édition 2018 de l'inventaire national des matières et déchets radioactifs.
- ✓ En matière de R&D, plusieurs accords de partenariat ont été signés notamment avec le BRGM, l'IFPEN, l'INERIS et RTE.
- ✓ Au plan international, l'Andra a participé à plusieurs conférences et salons tel que le WNE (salon qui rassemble les professionnels du nucléaire organisé cette année en France).
- ✓ En matière de communication, les installations de l'Andra ont accueilli 16 450 visiteurs en 2018 (11 340 sur le CMHM, 3 574 sur les CIZA et 15 360 sur le CSM) avec notamment les journées portes ouvertes au Centre de stockage de l'Aube (CSA) et au CMHM qui ont accueilli plus de 1 700 visiteurs cette année.

En interne, l'année 2018 aura été marquée par :

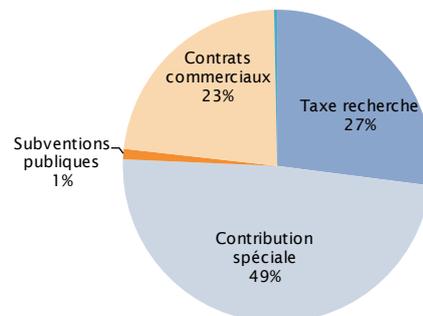
- ✓ La poursuite de l'évolution du système de management intégré (SMI) pour en faire un véritable outil de pilotage au service des priorités stratégiques de l'Agence. Un audit a été réalisé en septembre, il a conduit au renouvellement de la triple certification ISO de l'Andra.
- ✓ Du point de vue social, l'année a été marquée par la mise en place du CSE (en remplacement du CE) et par la signature de plusieurs accords avec les partenaires sociaux (accord salarial, accord sur l'égalité des femmes et des hommes au travail, prolongation de l'accord sur le télétravail).
- ✓ Plusieurs actions ont été initiées dans le cadre du chantier de performance, les plus emblématiques concernent le dialogue de gestion et le pilotage des coûts avec l'élaboration d'une feuille de route dont le déploiement est prévu sur le 1^{er} semestre 2019 et la dématérialisation de nombreux processus (comme le circuit de facturation fournisseur et clients jusqu'au règlement des clients).
- ✓ La mise en œuvre de la démarche d'innovation.

1.3 Financement des activités

Ces activités sont financées de la manière suivante :

- ✓ Le projet Cigéo est financé par les 3 acteurs de la filière électronucléaire (EDF, CEA et ORANO) via **une taxe affectée** pour les recherches et **une contribution spéciale** pour les études de conception des installations et les travaux préalables ;
- ✓ L'enlèvement, le stockage des déchets, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage, les prestations de services (études et conseils) et la valorisation du savoir-faire à l'international sont financées par **des contrats commerciaux** ;
- ✓ Les missions d'intérêt général et notamment la réalisation et la publication de l'Inventaire National, la collecte et la prise en charge aidée d'objets radioactifs à usage familial et l'assainissement de sites pollués historiques sont financées par **une subvention publique**.

Financement des activités en 2018



Les investissements sur les centres de stockage en exploitation (l'installation de tri-traitement sur le Cires et l'installation de contrôle des colis sur le CSFMA) ou le pilotage des investissements d'avenir et certaines études prospectives en matière d'innovation, sont financés sur les fonds propres de l'Agence, comme l'intéressement et les avantages au personnel (hors part affectée à Cigéo au prorata de la masse salariale). Les dotations au fonds réglementaire 'article 20' destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme de l'Agence sont également financées par les fonds propres de l'Agence.

1.4 Les activités de l'Agence en 2018

1.4.1 Projets de stockage

1.4.1.1 Projet Cigéo

Après l'évacuation par les forces de l'ordre du Bois Lejuc en février et la mise à disposition d'un escadron de gendarmes à demeure sur le site du laboratoire, deux comités de haut niveau (CHN) ont été tenus en mars et septembre 2018. Le CHN de mars a notamment annoncé le lancement d'un débat public sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), une nouvelle réflexion sur la fiscalité applicable à Cigéo, réaffirmé le besoin de concertation autour du projet et appelé à se mobiliser pour finaliser le contrat de développement du territoire d'ici fin 2018. Le CHN de septembre a permis de partager avec toutes les parties prenantes le calendrier revu pour les premiers travaux sur le site, et les leviers d'actions sur ce calendrier, ainsi que la tenue des engagements pris lors du CHN de mars.

Sur le plan des études de conception, l'APD (avant-projet détaillé) a été modifié notablement début avril 2017 par l'injection d'une configuration technique optimisée et contractualisée au premier trimestre 2018. Ceci a conduit à prolonger l'APD de 15 mois (fin d'étude de cette configuration prévue au second trimestre 2019). La prise en compte de l'avis de l'ASN sur le dossier d'options de sûreté a conduit l'Andra à certaines modifications de conception et études ou justifications complémentaires, qui ont été injectées dans les contrats de maîtrises d'œuvre fin 2018, ce qui prolonge l'APD de 6 mois (fin prévue d'étude de ces modifications au 4^{ème} trimestre 2019).

Le dossier de déclaration d'utilité publique ne pourra être déposé qu'à l'issue du débat public PNGMDR qui aura lieu le 1^{er} semestre 2019. Les efforts de l'Andra en matière de concertation se sont poursuivis avec l'animation de plusieurs ateliers thématiques. Cependant, certains sujets de concertation ne pourront pas être abordés avec les populations tant que le débat public n'est pas achevé.

Le projet Cigéo est financé par deux fonds dédiés :

- ✓ Le fonds recherche alimenté par une taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » qui finance les activités de recherche.
- ✓ Le fonds conception alimenté par une contribution spéciale depuis le 1^{er} janvier 2014, et dont l'arrêté permettant son financement pour la période 2018-2020 a été publié le 28 décembre 2017.

Ces deux fonds font l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et disposent chacun de leur propre compte bancaire. Ces fonds n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Agence.

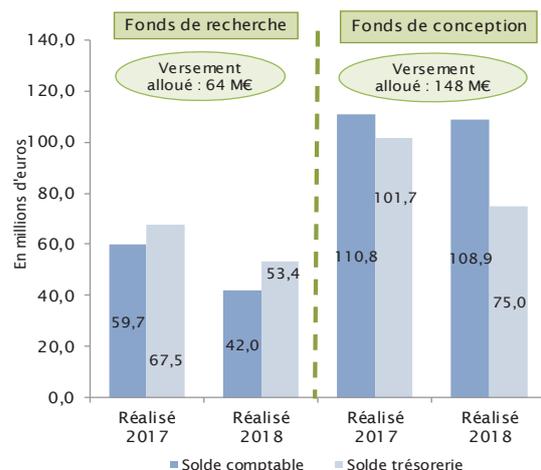
Concernant le fonds recherche, le montant des dépenses est constant par rapport à 2017 (82 M€). Le versement ayant été réduit à 64 M€, le solde du fonds est en baisse de 18 M€. Cette tendance se poursuivra sur les années à venir de manière à réduire progressivement le solde comptable.

Concernant le fonds conception, les dépenses s'élèvent à 150 M€ contre 113 M€ en 2017, du fait de la mobilisation de l'Andra et des maîtrises d'œuvres pour mener les études d'APD nécessaires pour la demande d'autorisation de création.

1.4.1.2 Programme FAVL

L'enjeu de ce projet est de trouver une solution « proportionnée » à la dangerosité relativement limitée de ces déchets à vie longue, c'est l'objectif du programme de travail de 2018 et 2019, dans une approche incrémentale.

Evolution des fonds Cigéo



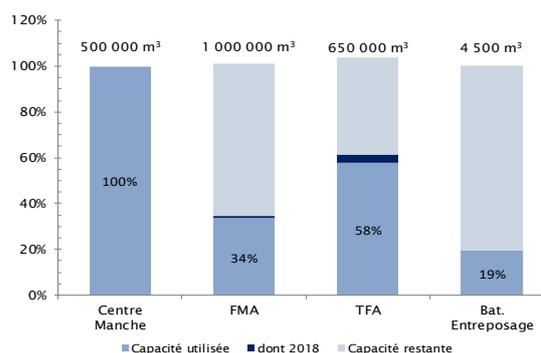
Suite à l'avis de l'ASN sur le rapport d'étape et à l'évolution de la stratégie de démantèlement et d'entreposage des producteurs (notamment la détente du calendrier de déconstruction des réacteurs UNGG d'EDF), le projet est amené à évoluer dans un nouveau contexte. Les échanges avec les évaluateurs ont montré la nécessité de stabiliser les exigences de sûreté autour du stockage des déchets de type FAVL avant de s'engager dans un projet industriel. La réflexion sur la stratégie filière, va permettre de co-construire la/les réponses proportionnées à la variété de cette typologie de déchets. Le dossier destiné à l'ASN pour partager les exigences de sûreté d'un tel stockage devra être le support à de tels échanges. En conséquence le programme a été revu pour s'adapter aux nouveaux objectifs.

1.4.2 Exploitation et surveillance des stockages existants

CI2A (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation pour désigner le CSA (stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de Stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement.

Ces centres de surface sont en majorité financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

Consommation volumique des installations



1.4.2.1 Prise en charge des déchets de faible et moyenne activité (FMA) au CSA

Les activités de prise en charge de colis de déchets sur le CSA sont majoritairement encadrées par un contrat couvrant la période 2015-2019 avec EDF, CEA et Orano (ex-Areva). Le taux de remplissage du centre s'élève à 34 % de sa capacité autorisée.

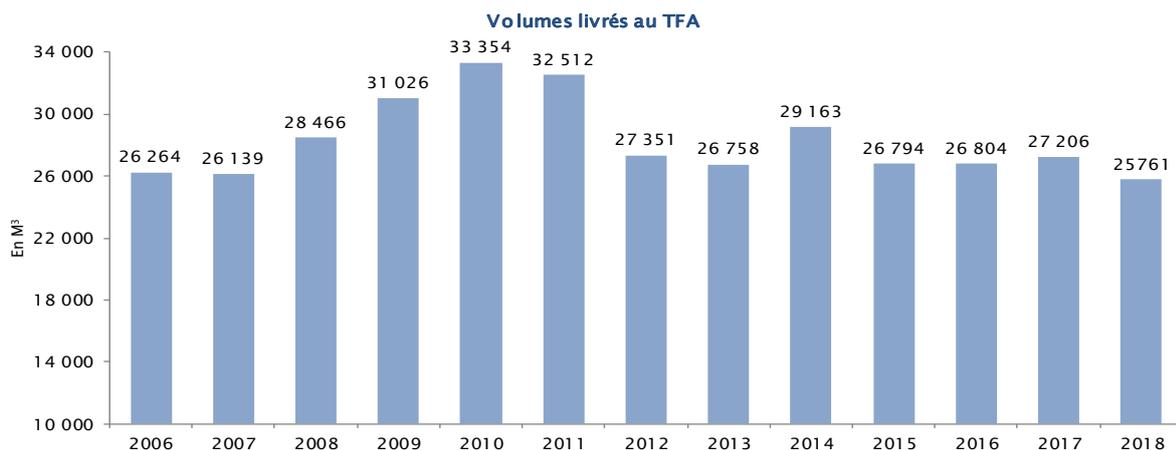
Le chiffre d'affaires de l'activité et le résultat sont stables par rapport à 2017 (respectivement 41,1 M€ et 1,9 M€).



1.4.2.2 Prise en charge des déchets de très faible activité sur le Cires

Les activités de prise en charge de colis de déchets de très faible activité (TFA) sont financées principalement par le contrat quinquennal signé avec CEA, EDF et Areva.

Le volume cumulé de déchets stockés depuis l'origine s'élève à 376 157 m³ (58% de la capacité actuellement autorisée pour le centre), avec un volume de livraison légèrement en baisse sur 2018. L'activité dégage un résultat de 0,8 M€.



1.4.2.3 Activités de surveillance du centre de la Manche

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. Le centre est entré en phase de « surveillance active » en janvier 2003 (réglementairement appelé à présent « phase de fermeture »).

La convention actuelle, initialement prévue pour couvrir la période 2011-2015 a été prolongée jusqu'à fin 2019 permettant ainsi la poursuite du financement des études à mener dans le cadre de la révision du rapport de sûreté RDS 2019. Aucun événement n'a été déclaré à l'ASN en 2018, cette activité est ponctuellement en perte, à cause de la production des rapports de sûreté.

1.4.3 Prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires

1.4.3.1 Collecte des déchets avec solution de stockage

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur non électronucléaire sur la base d'un tarif mis à jour annuellement (le guide d'enlèvement) et devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination.

L'année 2018 est marquée par une forte collecte s'élevant à 57 tonnes nettes. L'activité reste néanmoins déficitaire de 0,6 M€, en lien avec l'augmentation du coût unitaire de traitement de certains types de déchets, le provisionnement du coût de remise en conformité de colis anciens notamment, sachant que l'installation de tri-traitement est en phase de montée en puissance.

1.4.3.2 Collecte des déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques. Elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium, et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent a priori à un stockage sur le futur centre FAVL (déchets de type radifère).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif). Cette activité est à l'équilibre du point de vue économique.

1.4.3.3 Assainissement des sites pollués

La loi du 28 juin 2006 a confié pour mission à l'Agence de réhabiliter les sites historiques contaminés par des substances radioactives et prendre en charge les déchets issus de cet assainissement. Les dépenses réalisées en 2018 s'élèvent à 2,1 M€. Cette activité est quasiment entièrement financée par les subventions publiques, sauf lorsque les sites ont un responsable identifié.

1.4.4 Innovations, développements et valorisations

1.4.4.1 Innovations et actions amont

L'Andra a mis en place depuis mi-2017 une démarche d'innovation ayant vocation à accompagner la transformation de l'Agence et son adaptation aux défis futurs. Cette démarche vise à structurer les actions d'innovation internes et externes, depuis la prospective, l'émergence d'idées nouvelles, leur accompagnement, jusqu'à leur déploiement et leur valorisation.

Les investissements d'Avenir sont régis par la convention signée entre l'Etat et l'Andra le 3 août 2010 et par les avenants successifs des années 2012 et 2014. Un montant global de 35 M€ a été contractualisé suite à un appel à projets relatifs aux développements de nouveaux procédés pour une gestion optimisée des déchets issus du démantèlement des installations nucléaires. Sur le projet PIVIC (projet d'incinération et de vitrification des déchets MAVL), réalisé avec le CEA et Orano, le jalon de la faisabilité a été franchi et le prototype est en cours de réalisation. A fin 2018, 76 % des crédits accordés ont été engagés.

1.4.4.2 Valorisations et expertise

Cette activité repose sur la mise en place de partenariats en France et à l'international (pour mutualiser l'acquisition de données) mais également sur des contrats commerciaux pour des études et du conseil très en amont de la prise en charge de déchets. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 1,3 M€ et l'activité est quasi à l'équilibre.

En France

L'activité a été recentrée sur les prestations en amont de la prise en charge de déchets dans l'objectif de mieux accompagner les clients dans la définition de procédés de traitement, de conditionnement, (voire dans le développement de certaines installations) qui permettront, in fine, d'optimiser la gestion de leurs déchets en améliorant le niveau de sûreté global, en réduisant les volumes de déchets stockés, ou en ouvrant des filières pour des déchets qui n'en disposent pas. L'Andra valorise également son expertise au travers de prestations visant à définir des solutions « sur mesure » pour certains producteurs qui en font la demande.

A l'international

Cette activité consiste à valoriser l'expertise de l'Agence en proposant ses services d'assistance, de conseil et d'expertise en matière de gestion des déchets radioactifs, essentiellement sur la base des acquis et des réalisations en France.

1.5 Autres informations financières et comptables

1.5.1 Subventions reçues

La subvention allouée à l'Agence au titre de ses missions d'intérêt général a été versée à hauteur de 2,5 M€ (contre 2,3 M€ en 2017 et 2,8 M€ en 2016). Les dépenses financées par cette subvention correspondent principalement à l'inventaire national, la prise en charge aidée d'objets radioactifs, et aux études demandées dans le cadre du PNGMDR et pour lesquelles l'Andra n'a pas de financement.

A noter le transfert d'une subvention Ademe de 1,6 M€ au profit de l'Andra, destinée à financer les travaux de dépollution de certains sites pollués ciblés.

L'Agence a également encaissé antérieurement à 2016 une subvention au titre du programme 181 « prévention des risques » destinée au financement de plusieurs chantiers identifiés de l'opération diagnostic radium (ODR). Les dépenses s'élèvent à 0,2 M€ en 2018 sur les sites de l'ODR.

1.5.2 Sécurisation du financement des charges de long terme

A fin 2018, les provisions pour risques et charges 'article 20' représentent 61,7 M€ en valeur actuelle.

Le taux de couverture des provisions par des actifs dédiés est de 111%, sachant que 17% du taux de couverture sont atteints grâce aux plus-values latentes du fonds. Ces rendements permettent de commencer la constitution d'une réserve destinée à optimiser le couple rendement/risque, tel que souhaité par le conseil d'administration dans sa politique.

Les actifs sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra ». A fin 2018, la répartition des actifs le composant est de 40% de titres d'entreprises, 27% de titres gouvernementaux, 28% d'actions et 5% de dépôts (cash).

Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 68,6 M€ (dont 10,2 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 3,39% depuis l'origine, en cohérence avec le taux d'actualisation des provisions de 3,5% retenu par l'Agence.

A noter que la performance négative en 2018 de -5,31% (Vs 5,30% en 2017) s'explique par la chute du marché actions sur 2018 jusqu'au moment de la clôture comptable.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

1.5.3 Vers la dématérialisation des factures

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Etat français s'est engagé pour la dématérialisation du traitement de ses factures, avec pour objectifs de :

- ✓ Disposer d'une chaîne de traitement automatisée et unifiée, rendant la circulation des informations plus fluide et plus fiable entre tous les acteurs ;
- ✓ Améliorer la qualité comptable, notamment en matière de fiabilité et sécurité ;
- ✓ Réduire l'empreinte carbone et les coûts d'impression.

L'Agence, en tant qu'établissement public, a déployé depuis le 1^{er} janvier 2017, des nouveaux processus de traitement de ses factures afin de répondre à ses nouvelles obligations :

- ✓ Recevoir les factures de ses fournisseurs sous format électronique. A noter que l'obligation de transmission électronique sera mise en œuvre progressivement, selon le calendrier suivant :



- ✓ Transmettre ses factures clients de la sphère publique sous format électronique ;
- ✓ Utiliser la solution mutualisée Chorus Pro pour le dépôt, la réception et la transmission des factures sous format électronique.

En parallèle de cette évolution réglementaire, la validation électronique des factures fournisseurs a été déployée, en remplacement des formulaires papiers.

1.5.4 Politique de l'Andra en matière de délais de paiement

Depuis mars 2013, les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours date de réception de facture.

En tant qu'établissement public responsable, l'Andra s'est engagée, dans le cadre de sa politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) et sa charte des achats, à être exemplaire dans le respect des délais de paiement de ses factures fournisseurs. Elle examine également avec bienveillance, toute demande de règlement anticipé dès lors que le travail a été exécuté.

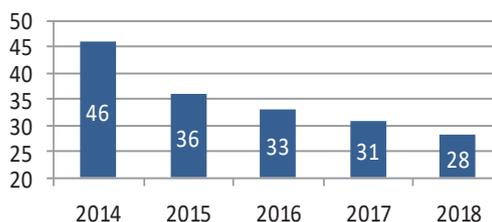
Le délai moyen de paiement des fournisseurs est en baisse progressive depuis plusieurs années, grâce à la dématérialisation des flux et un travail de sensibilisation interne au plus près des prescripteurs.

Toutes ces actions spécifiques destinées à soutenir les fournisseurs de l'Agence ont, à ce titre, été mises à l'honneur lors des Assises 2018 sur les délais de paiement, avec une nomination dans la catégorie « organisme public ».

A fin 2018, le délai moyen de paiement est de 28 jours (y compris les factures en litige).

Les informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs sont présentées selon l'article L.441-6-1 du code de commerce, respectivement en notes 16 et 28 des états financiers.

*Délai moyen de paiement des fournisseurs
(en jours)*



1.5.5 Dispositif de lutte contre la corruption

L'évolution du contexte législatif a conduit l'Agence à formaliser ses règles de bonne conduite dans ses activités. Un code de conduite loi « Sapin II » a été élaboré et validé par le conseil d'administration. Il constitue un texte de référence, un cadre d'action et une mise en œuvre des valeurs d'intégrité et de responsabilité de l'Agence. Il permet de mieux comprendre ce qu'est un conflit d'intérêt, établit des règles de bonne conduite en matière d'achat, de vente et de partenariat, de cadeaux et d'invitations.

L'application du code entre dans le cadre des attributions managériales. Dans le prolongement du code de conduite élaboré par l'Agence, une formation interne a été conçue afin de permettre aux salariés d'identifier différentes formes de corruption et de réagir face à celles-ci. Les formations ont débuté fin 2017 et se sont poursuivies en 2018 auprès des salariés les plus susceptibles d'être confrontés aux situations décrites par le texte. Une cartographie des risques anti-corruption et des procédures de contrôle comptable ont été élaborées. Le dispositif d'alerte interne associé au programme de lutte contre la corruption a également été déployé.

1.6 Evolution prévisible de la situation de l'Agence

Les perspectives financières pour 2019 sont bonnes compte tenu du versement attendu du crédit d'impôts en faveur de la recherche, et de perspectives satisfaisantes pour l'exploitation des centres de stockage.

2. CHIFFRES CLES	15
2.1 Bilan de gestion	16
2.2 Compte de résultat de gestion	17
2.3 Analyse des grands équilibres	17
2.3.1 Compte de résultat	17
2.3.2 Dépenses d'investissement	18
2.3.3 Provisions pour risques et charges	18
2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.....	18
2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés	19

Les tableaux de ce chapitre sont des agrégats de gestion, hors référentiel comptable, permettant de donner au lecteur une vision simplifiée de la situation financière de l'agence.

2.1 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2018	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2017
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Immobilisations incorporelles						
Montants bruts	23 520	19 287	2 640	1 593	0	22 349
Amortissements	-12 023	-10 129	-474	-1 421	0	-11 004
Immobilisations corporelles						
Montants bruts	770 894	553 045	7 405	210 445	0	750 184
Amortissements	-426 515	-337 901	-737	-87 876	0	-408 083
Immobilisations financières	85 340	85 308	18	14	0	81 914
ACTIF IMMOBILISE	441 215	309 609	8 852	122 754	0	435 360
Stocks et en cours	31 951	31 951	0	0	0	32 906
Dépréciation des stocks et en cours	-592	-592	0	0	0	-576
Avances et acomptes versés	6 298	7	6 210	81	0	48 784
Créances clients	21 742	20 386	289	1 067	0	16 826
Dépréciations des créances clients	-353	-353	0	0	0	-314
Autres créances	308 178	198 626	100 070	9 012	470	227 181
Dépréciations des autres créances	-5	-5	0	0	0	-5
Disponibilités et valeurs mobilières	222 085	45 022	75 261	53 530	48 272	256 256
Charges constatées d'avance	11 134	7 136	3 682	317	0	11 352
ACTIF CIRCULANT	600 438	302 177	185 512	64 007	48 742	592 410
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0	0	-1
TOTAL GENERAL	1 041 653	611 787	194 363	186 761	48 742	1 027 770

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2018	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2017
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Report à nouveau	121 640	121 678	0	0	-38	108 998
Résultat de l'exercice	11 489	11 451	0	0	38	12 642
Subventions d'investissement	15 937	14 924	0	1 014	0	20 246
Provisions réglementées	110 690	110 434	98	157	0	107 797
Avances conditionnées	202 819	202 819	0	0	0	202 883
RESSOURCES PROPRES	462 576	461 306	98	1 171	0	452 566
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 322	85 234	88	0	0	81 480
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	6 241	6 235	2	3	0	9 715
Emprunts-dettes financières divers	525	523	2	0	0	540
Avances et acomptes recus	4 320	3 319	0	1 001	0	4 759
Dettes fournisseurs	97 704	12 576	71 221	13 895	12	83 716
Dettes fiscales et sociales	20 759	17 530	1 544	1 684	2	18 885
Dettes sur immobilisations	6 692	1 173	125	5 394	0	5 541
Report des fonds dédiés	199 610	0	108 920	41 962	48 728	170 559
Autres dettes	3 113	3 110	2	1	0	54 237
DETTES	338 964	44 465	181 816	63 941	48 742	347 952
Produits perçus d'avance	154 792	20 781	12 362	121 649	0	145 771
Ecarts de conversion passif	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 041 653	611 787	194 363	186 761	48 742	1 027 770

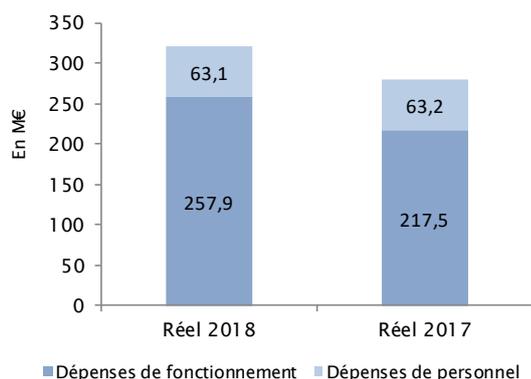
2.2 Compte de résultat de gestion

	31/12/2018	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2017
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Production vendue (chiffre d'affaires)	288 893	72 815	148 753	67 325		247 041
Production stockée	-1 042	-1 042	0	0		-1 482
Production immobilisée	15 133	1 542	0	13 591		16 355
PRODUCTION DE L'EXERCICE	302 983	73 316	148 753	80 915	0	261 914
Consommation en provenance des tiers	-210 219	-31 330	-128 496	-50 377	-16	-169 591
VALEUR AJOUTEE	92 765	41 986	20 257	30 538	-16	92 323
Subventions d'exploitation reçues	4 036	3 266	0	770		3 618
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 646	-15 979	-1 746	-8 922		-26 595
Charges de personnel hors CICE	-63 542	-22 459	-18 731	-22 352		-63 714
CICE	421	421	0	0		526
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	1 053	975	22	1	54	1 326
Autres charges d'exploitation	-597	-549	-13	-35		-497
Résultat financier	-105	-105	-0	0		955
Résultat exceptionnel	109	109	0	0		247
Impôt sur les bénéfices	-188	-188	0	0		-464
CIR	13 285	13 285	0	0		13 542
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 591	20 763	-210	-0	38	21 267
Dotation aux amortissements et provisions	-31 236	-19 948	-322	-10 966		-30 250
Reprises sur amortissements et provisions	5 723	5 366	261	96		6 002
Valeur nette comptables d'éléments d'actifs cédés	-1 928	-1 920	0	-8		-3 202
Produits de cession d'éléments actifs	1 633	1 633	0	0		2 854
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	16 706	5 557	272	10 878		15 970
RESULTAT NET	11 489	11 451	0	0	38	12 642

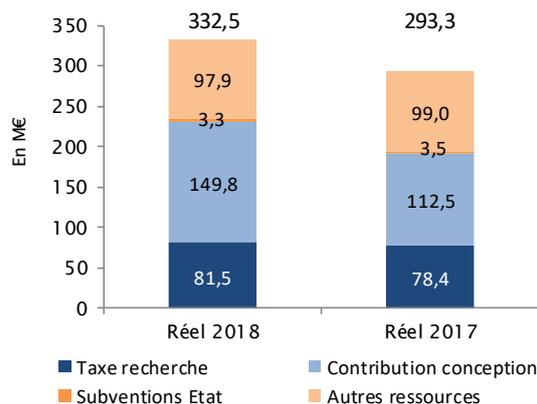
2.3 Analyse des grands équilibres

2.3.1 Compte de résultat

Repartition des charges



Répartition des produits



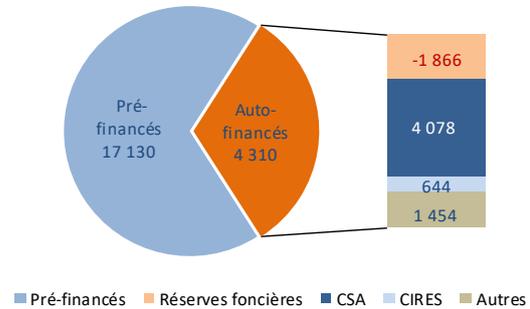
2.3.2 Dépenses d'investissement

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 21,4 M€ en 2018 (dont 23,2 M€ d'acquisitions et 1,8 M€ de cessions) et se répartissent comme suit :

Les investissements « préfinancés » de 17,1 M€ en 2018 se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations). Ils ont été financés par le fonds recherche pour 15,4 M€ et 1,6 M€ par le fonds conception.

Les investissements financés sur fonds propres s'élèvent à 4,3 M€ dont 4,7 M€ réalisés sur les centres industriels de l'Aube (4,1 M€ sur le CSA 1 et 0,6 M€ sur le Cires) et -1,8 M€ de réserves foncières.

Investissements 2018
nets des produits de cession
(en milliers d'euros)



2.3.3 Provisions pour risques et charges

En K€	2017	Dotation	Reprise	2018
Provisions pour risques - article 20	8 945	198	0	9 143
Provisions pour risques - hors article 20	3 557	414	590	3 381
Provisions pour charges - article 20	49 209	3 699	358	52 550
Provisions pour charges - hors article 20	19 769	2 429	1 950	20 248
Total des provisions pour risques et charges	81 480	6 740	2 899	85 321
dont provisions article 20	58 155	3 897	358	61 693
dont provisions hors article 20	23 326	2 844	2 541	23 628

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 85,3 M€ à fin 2018. La variation nette des provisions de 3,8 M€ porte pour 3,5 M€ sur la revalorisation de provisions pour charges de long terme « art.20 » (dont 1,4 M€ au titre de la filière hors-électronucléaire et 1,6 M€ au titre des coûts futurs de démantèlement du CSA) et 0,3 M€ sur les provisions hors 'article 20'.

A fin décembre 2018, les provisions pour risques et charges 'article 20' s'élèvent à 61,7 M€ en valeur actuelle et leur taux de couverture par les actifs dédiés atteint 111%.

2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

ACTIF = EMPLOIS		2018	PASSIF = RESSOURCES		ACTIF = EMPLOIS		2017	PASSIF = RESSOURCES		R2018/2017
EMPLOIS STABLES	883 909	FR 101 560	RESSOURCES DURABLES	985 469	EMPLOIS STABLES	859 205	FR 92 546	RESSOURCES DURABLES	951 751	FR 9 014
ACTIF CIRCULANT	181 084		PASSIF CIRCULANT	301 092	ACTIF CIRCULANT	139 596		BFR -160 974	PASSIF CIRCULANT	
TRESORERIE ACTIVE	221 618	NET	TRESORERIE PASSIVE	50	TRESORERIE ACTIVE	255 788	NET	TRESORERIE PASSIVE	2 269	TRESO NETTE
		221 568					253 520			-31 952

La diminution globale de la trésorerie (31,9 M€ tous fonds confondus) est liée d'une part, à une augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) de 40,9 M€ et d'autre part, à une augmentation du fonds de roulement de 9,0 M€.

¹ Dont 2,3 M€ au titre des travaux de jouvence et 1,3 M€ au titre de l'achèvement de l'installation dédiée aux contrôles des colis.

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence (fonds recherche², fonds conception³ et fonds investissements d'avenir⁴).

(En milliers d'euros)	AU	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			AU
	31/12/2018		CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	31/12/2017
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 136	6 100	1 560	15 475	22 554	
Acquisition d'immobilisations financières	3 204	3 186	18	0	1 017	
Besoins (+) ou dégageement (-) en fonds de roulement	40 965	402	26 554	14 300	-290	-8 832
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	1 250	
Autres emplois	3 203	103	0	14	3 086	7 037
I- TOTAL DES EMPLOIS	71 758	11 040	28 133	29 790	2 796	23 026
Capacité d'autofinancement	20 591	20 763	-210	0	38	21 267
Cessions	1 633	1 633	0	0	0	2 854
Fonds propres	49	49	0	0	0	0
Autres ressources	17 533	346	1 580	15 607	0	18 860
II- TOTAL DES RESSOURCES	39 807	22 791	1 370	15 607	38	42 981
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	-31 952	11 751	-26 762	-14 183	-2 758	19 955
Variation du FONDS DE ROULEMENT	9 014	12 153	-208	117	-3 048	11 123
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	40 965	402	26 554	14 300	-290	-8 832
Variation de la TRESORERIE	-31 952	11 751	-26 762	-14 183	-2 758	19 955
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	101 560	52 812	89	-69	48 728	92 546
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-120 008	7 847	-74 885	-53 426	456	-160 974
Niveau de la TRESORERIE	221 568	44 965	74 974	53 357	48 272	253 520

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 40,9 M€ provient pour 40,5 M€ des fonds dédiés (dont +73,9 M€ correspondant au solde de contribution spéciale à encaisser au titre de l'année 2018 et -42,4 M€ de reprise d'avances fournisseurs) et pour 0,4 M€ des fonds non dédiés (augmentation des dettes de 4,0 M€ et des créances de 5,4 M€, diminution des stocks d'ouvrages de 1,0 M€).

La variation du fonds de roulement de +9,0 M€ provient pour +12,2 M€ des fonds non dédiés (dont +20,8 M€ de Capacité d'Autofinancement portée notamment par le remboursement du CIR 2014 de 13,2 M€) et pour -3,1 M€ du fonds dédié aux investissements d'avenir (correspondant aux paiements de l'année effectués sur le compte du trésor public).

2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés

2.3.5.1 Trésorerie disponible

(En milliers d'euros)	31/12/2018	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES			31/12/2017
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Trésorerie à l'ouverture	253 520	33 176	101 736	67 540	51 068	233 565
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	-20 926	21 784	-26 371	-16 629	290	30 377
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-6 556	-5 542	-375	2 447	-3 086	-8 158
Trésorerie provenant (affectée) aux placements de MT & LT	-3 204	-3 186	-18	0	0	-1 017
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 265	-1 267	2	0	0	-1 247
Trésorerie à la clôture	221 568	44 965	74 974	53 357	48 272	253 520

La trésorerie totale de l'Andra s'élève à 221 M€ à fin 2018 (contre 253 M€ à fin décembre 2017), dont 177 M€ affectés à des fonds dédiés (220 M€ à fin 2017).

² Fonds créé par l'article L542-12-1 du code de l'environnement pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

³ Fonds créé par l'article L542-12-3 du code de l'environnement pour le financement des études nécessaires à la conception du projet Cigéo ainsi que les travaux préalables au démarrage de la phase de construction.

⁴ Fonds créé en application de la convention Etat-Andra publiée au journal officiel du 15 août 2010. Le fonds est géré sur un compte ouvert au trésor public, selon arrêté.

La trésorerie de l'Agence disponible pour les activités hors IA et hors Cigéo (« hors fonds dédiés ») est de 45,0 M€. Elle est en augmentation par rapport à 2017 de + 11,8 M€, en lien notamment avec le remboursement du CIR 2014 (+13.6 M€).

2.3.5.2 Titres immobilisés

TRESORERIE IMMOBILISEE	2018	2017
FCP Andra (article 20)	58 417	55 234
Contrats de capitalisation (y.c. intérêts courus)	26 655	26 431
Trésorerie immobilisée à la clôture	85 072	81 666

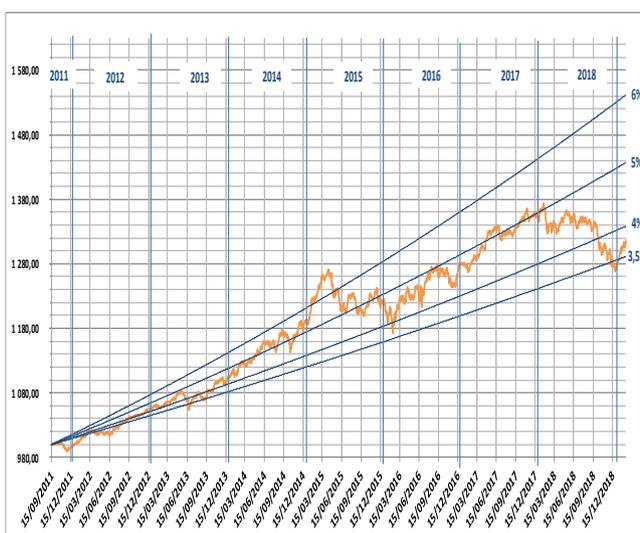
a) Actifs de couverture réglementaires « art 20 » (FCP Andra)

Les actifs financiers dédiés à la couverture des provisions pour risques et charges de long terme sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés. Sa valeur liquidative est de 68,6 M€, pour une valeur comptable de 58,4 M€ (soit 10,2 M€ de plus-values latentes représentant 15% du portefeuille).

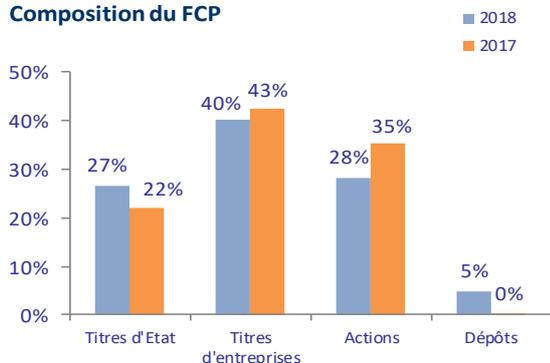
La performance du fond est négative en 2018 de -5,31% (vs +5,30% en 2017), en lien avec la chute des marchés actions, ce qui porte le taux de rendement annualisé depuis l'origine à 3,39% à fin 2018 (vs 4,85% à fin 2017). A noter toutefois une remontée depuis le début de l'année, portant le taux de rendement annualisé depuis l'origine à 3,77% au 15 février 2019).

Ce taux de rendement annualisé reste cohérent avec le taux d'actualisation des provisions de 3,5% retenu par l'Agence ⁵.

A noter que si le taux d'actualisation retenu par l'Andra devait être abaissé à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du TEC 30 (soit 2,62% à fin 2018), l'impact sur le résultat et la trésorerie de l'Agence serait de -24,9 M€.



Composition du FCP



A fin 2018, la répartition des actifs le composant est de 40% de titres d'entreprises, 27% de titres gouvernementaux, 28% d'actions et 5% de dépôts (cash).

La poche action a été revue à la baisse en 2018 afin de réduire les risques de perte en capital, en lien avec l'agitation des marchés du dernier trimestre 2018.

⁵ Taux de 3,5% inférieur au plafond réglementaire défini selon l'arrêté du 28 décembre 2017 (soit 3,96% à fin 2018).

Le taux de couverture des provisions atteint 111% (pour un minimum réglementaire de 110%).

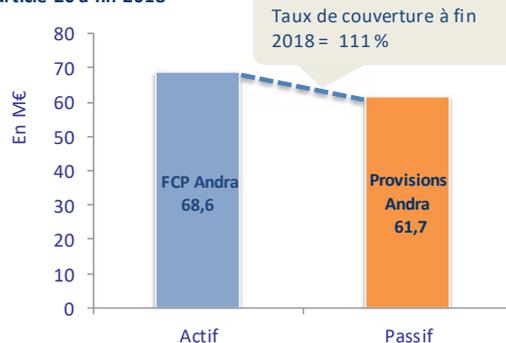
Cette réserve, telle que définie dans la politique, est destinée à absorber les éventuelles insuffisances à long terme de rendement futur ou périodes inflationnistes, avec pour objectif une optimisation du couple risque/rendement.

A titre de comparaison, le risque de perte (hors les 5% de cas les plus extrêmes) réévalué chaque année, est de l'ordre de 10 à 15%.

b) Autres actifs de couverture

Les autres titres immobilisés valorisés à 26,7 M€ à fin 2018 sont des placements de moyen terme (dépôts à terme et contrats de capitalisation) qui permettront de financer les autres charges et aléas futurs de l'Agence (hors 'article 20'), en particulier les provisions pour surveillance et remise en état du Cires.

**FCP Andra dédié aux provisions
article 20 à fin 2018**



3. ETATS FINANCIERS	23
3.1 Documents de synthèse	24
3.1.1 Compte de résultat	24
3.1.2 Bilan	25
3.1.3 Tableau de financement.....	26
3.1.4 Tableau des flux de trésorerie.....	27
3.2 Principes comptables	28
3.2.1 Options, exceptions	28
3.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	31
3.2.3 Liste des principales abréviations.....	31
3.3 Notes au compte de résultat	32
3.4 Notes au bilan	36
3.4.1 Notes à l'actif	36
3.4.2 Notes au passif.....	40
3.5 Etats des créances et dettes	50
3.6 Tableaux des engagements	51

3.1 Document de synthèse

3.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	288 893	247 041	01
Production stockée	-1 042	-1 482	
Production immobilisée	15 133	16 355	02
Subventions d'exploitation recues et reprises de subventions d'investissement	5 971	5 612	03
Autres produits	12 516	11 432	04
Reprises sur provisions	2 920	3 753	08
Transferts de charges	939	1 135	
PRODUITS D'EXPLOITATION	325 331	283 847	
Consommation en provenance des tiers	210 219	169 591	05
Impôts, taxes et versements assimilés	26 646	26 595	06
Charges de personnel	63 120	63 188	07
Dotations aux amortissements et provisions	24 452	23 618	08
Autres charges	542	451	
CHARGES D'EXPLOITATION	324 980	283 443	
RESULTAT D'EXPLOITATION	351	404	
Produits financiers	720	1 824	09
Charges financières	1 968	1 925	09
RESULTAT FINANCIER	-1 248	-100	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-897	303	
Produits exceptionnels	6 484	7 655	10
Charges exceptionnelles	7 195	8 394	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-710	-739	
Impôt sur les bénéfices	-13 097	-13 078	11
RESULTAT NET	11 489	12 642	

3.1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	23 520	12 023	11 497	11 345	12
Immobilisations corporelles	770 894	426 515	344 379	342 101	12
Immobilisations financières	85 340	0	85 340	81 914	13
ACTIF IMMOBILISE	879 753	438 538	441 215	435 360	
Stocks et en cours	31 951	592	31 359	32 330	14
Avances et acomptes versés	6 298	0	6 298	48 784	15
Créances clients	21 742	353	21 389	16 512	16
Autres créances	308 178	5	308 173	227 176	17
Disponibilités et valeurs mobilières	222 085	0	222 085	256 256	18
Charges constatées d'avance	11 134	0	11 134	11 352	19
ACTIF CIRCULANT	601 388	950	600 438	592 410	
Ecarts de conversion actif	0	0	0	-1	
TOTAL GENERAL	1 481 142	439 488	1 041 653	1 027 770	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2018	NET AU 31/12/2017	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	121 640	108 998	20
Résultat de l'exercice	11 489	12 642	
Subventions d'investissement	15 937	20 246	21
Provisions réglementées	110 690	107 797	22
Avances conditionnées	202 819	202 883	23
RESSOURCES PROPRES	462 576	452 566	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 322	81 480	24
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	6 241	9 715	25
Emprunts-dettes financières divers	525	540	26
Avances et acomptes recus	4 320	4 759	27
Dettes fournisseurs	97 704	83 716	28
Dettes fiscales et sociales	20 759	18 885	29
Dettes sur immobilisations	6 692	5 541	28
Autres dettes	202 722	224 796	30
DETTES	338 964	347 952	
Produits perçus d'avance	154 792	145 771	31
TOTAL GENERAL	1 041 653	1 027 770	

3.1.3 Tableau de financement

(En milliers d'euros)	Besoins 1	31/12/2018 Dégagement 2	Solde 2 - 1	31/12/2017 Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours		971		
Avances et acomptes versés sur commandes		42 485		
Créances clients, comptes rattachés	4 877			
Autres créances d'exploitation	79 843			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes	439			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 988		
Autres dettes d'exploitation	14 178			
A - Variation nette "exploitation"	99 337	57 445	-41 893	8 953
Variation des autres débiteurs	224			
Variation des autres créditeurs		1 151		
B - Variation nette "hors exploitation"	224	1 151	927	-121
A + B = Besoins (-) ou dégagement (+) en fonds de roulement			-40 965	8 832
Variation des disponibilités		34 171		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 219			
C - Variation nette "Trésorerie"	2 219	34 171	31 952	-19 955
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)				
Ressource nette (+) ou emploi net (-)			-9 014	-11 123

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 136	22 554
Acquisition d'immobilisations financières	3 204	1 017
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	40 965	-8 832
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250
Autres emplois	3 203	7 037
I- TOTAL DES EMPLOIS	71 758	23 026
Capacité d'autofinancement	20 591	21 267
Cessions	1 633	2 854
Fonds propres	49	0
Autres ressources	17 533	18 860
II- TOTAL DES RESSOURCES	39 807	42 981
EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)	-31 952	19 955
Variation du FONDS DE ROULEMENT	9 014	11 123
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	40 965	-8 832
Variation de la TRESORERIE	-31 952	19 955
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	101 560	92 546
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-120 008	-160 974
Niveau de la TRESORERIE	221 568	253 520

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

3.1.4 Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Résultat net	11 489	12 642
Amortissements et provisions	25 513	24 248
(Plus) ou moins values sur cessions	295	348
Neutralisation des amortissements sur investissements financés	-16 706	-15 970
Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)	20 591	21 267
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	971	1 448
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	-41 856	-9 720
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	-632	17 382
A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION	-20 926	30 377
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-23 136	-22 554
Acquisition d'immobilisations financières	-3 204	-1 017
Cession ou réduction d'immobilisations	1 635	2 862
Financement des dépenses d'investissement	17 054	18 384
Investissements d'avenir	-3 086	-6 729
Autres fonds propres	49	0
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	-224	1 454
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	1 151	-1 575
B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS	-9 760	-9 176
Augmentation / (diminution) des dettes financières	-15	3
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT	-1 265	-1 247
D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-31 952	19 955
E- TRESORERIE A L'OUVERTURE	253 520	233 565
F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)	221 568	253 520
<i>dont trésorerie dédiée au fonds conception</i>	<i>74 974</i>	<i>101 736</i>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds recherche</i>	<i>53 357</i>	<i>67 540</i>
<i>dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir</i>	<i>48 272</i>	<i>51 068</i>
<i>dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence</i>	<i>44 965</i>	<i>33 176</i>

3.2 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2018 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général issu du règlement ANC n°2014-03.

3.2.1 Options, exceptions

Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement ANC n°2014-03, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les études sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé, si la décision d'investir a été prise par le conseil d'administration, et au plus tard l'année de cette décision.

Concernant les réserves foncières :

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres.

Concernant les actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements économiques

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et

selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

Concernant le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte :

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) :

L'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret.

- ✓ L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31/12/2006 et avait été prorogée jusqu'au 31/12/2011, suite au décret du 23/12/2006.
- ✓ Le décret n°2011-1910 du 20/12/2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31/12/2030. La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative a été considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée retenue par l'Agence, résultant des usages, est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale exprimée en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- ✓ Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale,
- ✓ En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange serait inférieure à la valeur d'acquisition.

Financement des investissements

Concernant les investissements des centres de stockage :

Jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent.

A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement

qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- ✓ Les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur.
- ✓ A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche et du fonds conception aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Immobilisations financières

Valorisation des actifs financiers

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- ✓ D'un Fond Commun de Placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts, destiné à financer les provisions de long terme de l'Agence relevant de l'article 20' de la loi du 28 juin 2006.
- ✓ De placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions non sécurisées par le FCP Andra.

Les plus ou moins-values de cession de ces titres sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré, premier sorti ».

Dépréciation des actifs financiers

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPCVM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres industriels de l'Andra dans l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

Traitement comptable des fonds Cigéo

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement des fonds destinés au financement des recherches et études nécessaires à la conception des installations de stockage des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- ✓ Enregistrement du produit des fonds recherche et conception en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ces fonds est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature.
- ✓ Report du solde débiteur ou créditeur des fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

Traitement comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour

financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention avec l'Etat a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra au profit de l'ANR, portant le montant du fonds à 75 M€.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC n°2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement (et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche) ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés.

Conformément à la recommandation de l'ANC précisée dans le règlement n°2014-03, une nouvelle méthode de présentation a été retenue en 2014. Le produit du crédit d'impôt est dorénavant comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

3.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Un contrôle sur les délais de paiement des factures fournisseurs a été notifié à l'Agence le 5 février 2019 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte). Le périmètre du contrôle s'étend à l'ensemble des achats facturés sur le 1er semestre 2018.

3.2.3 Liste des principales abréviations

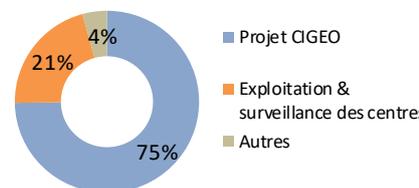
CSA	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

3.3 Notes au compte de résultat

Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Note	2018	2017
Projet CIGEO	(a)	216 077	174 318
Projet FAVL		3 205	4 393
Exploitation & surveillance des centres		60 358	59 259
Producteurs non électronucléaires		7 568	5 253
Autres activités	(b)	1 684	3 819
TOTAL		288 893	247 041

Répartition du chiffre d'affaires



(a) Le projet Cigéo est financé principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » ainsi que la contribution spéciale instaurée par l'article 58 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013. Pour 2018, les montants alloués sont respectivement de 64 350 K€ et 147 917 K€, les montants restant à consommer de 41 962 K€ et 108 920 K€.

(b) Dont 1 016 K€ au titre de la valorisation de l'expertise et savoir-faire de l'Agence à l'international et 330 K€ en France.

Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée de l'exercice 2018 s'élève à 15 133 K€ dont 13 591 K€ relatifs aux travaux de recherche réalisés en Meuse/Haute-Marne. Cette production immobilisée se répartit à 89% en sous-traitance et 11% en heures internes, soit respectivement 13 497 K€ et 1 636 K€.

Note 03 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Note	2018	2017
Subvention DGEC	(a)	3 053	1 652
Subvention DGPR	(a)	211	1 510
Subventions d'investissement	(b)	1 935	1 994
Autres subventions	(c)	773	456
TOTAL		5 971	5 612

(a) Les subventions de l'Etat se décomposent comme suit :

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGEC	3 672	2 467	3 055	46	3 037
Subvention DGPR	719	0	211	0	509
Subvention ADEME	0	1 622	0	0	1 622
	4 391	4 089	3 266	46	5 168

La subvention DGEC destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2018, a été versée à hauteur de 2 467 K€ (nette de la charge de réserve). Le montant utilisé au titre de 2018 s'élève à 3 101 K€ et le reliquat de subventions reçues restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 3 037 K€.

La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement (entrant dans le cadre du programme « prévention des risques ») a été utilisée en 2018 à hauteur de 211 K€. Le reliquat restant à consommer à fin 2018 s'élève à 509 K€.

A noter la perception d'une subvention de 1 622 M€, transitant via l'ADEME, destinée à financer des travaux de dépollution radiologique.

(b) Les subventions d'investissement sont reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

(c) Les autres subventions obtenues en 2018 se rapportent pour 483 K€ à des contrats entrant dans le cadre des programmes de recherche européens.

Note 04 : Autres produits

En K€	Note	2018	2017
Financement des investissements	(a)	12 403	11 355
Autres		113	78
TOTAL		12 516	11 432

(a) La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables).

Note 05 : Consommations en provenance des tiers

En K€	Note	2018	2017
Achats stockés de matières et fournitures	(a)	2 711	1 975
Achats non stockés de matières et fournitures		5 179	4 718
Sous-traitance	(b)	182 391	143 455
Primes d'assurance	(c)	1 855	2 614
Personnel extérieur à l'entreprise		491	328
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		2 610	2 424
Déplacements, missions et réceptions		1 987	1 976
Autres achats et charges externes	(d)	12 995	12 100
TOTAL		210 219	169 591

(a) Les achats de matières et fournitures destinées à la construction des ouvrages et alvéoles de stockage des centres de l'Aube s'élèvent à 1 957 K€ en 2018 (vs 1 143 K€ en 2017, en lien principalement avec la construction de la tranche 10 du CSA).

(b) La sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (159 404 K€ en 2018 dont 120 902 K€ au titre de la conception et 38 502 K€ au titre de la recherche contre 120 784 K€ en 2017).

(c) Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (450 K€ en 2018 contre 1 500 K€ en 2017).

(d) Dont 7 081 K€ au titre des travaux d'entretien et réparations.

Note 06 : Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	Note	2018	2017
Taxes sur les salaires	(a)	5 245	5 393
Taxe sur les installations nucléaires		8 715	8 715
Taxes foncières et Contribution Economique Territoriale	(b)	12 029	11 824
Autres impôts et taxes		658	663
TOTAL		26 646	26 595

(a) La baisse de la taxe sur salaire en 2018 est liée à l'évolution du taux d'assujettissement (72% en 2018 vs 73% en 2017).

(b) Dont 8 557 K€ au titre des taxes foncières 2018 et 3 472 K€ au titre de la Contribution Economique Territoriale.

Note 07 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont stables par rapport à 2017 :

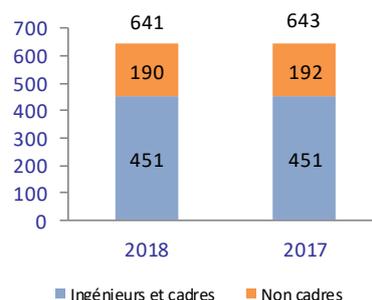
En K€	Note	2018	2017
Salaires et traitements	(a)	42 762	42 977
Charges sociales	(a)	18 738	18 782
Autres charges de personnel		2 042	1 955
Produit d'impôt CICE	(b)	-421	-526
TOTAL		63 120	63 188

(a) Les dépenses de main-d'œuvre sont quasi stables, avec une évolution maîtrisée des salaires et charges sociales (cadrage +1,7 % de la RMPP) et une stabilité des effectifs (effectif mensuel moyen hors thésards de 641 en 2018, composé à 70% d'ingénieurs et cadres et 40% de femmes, toute catégorie confondue).

Les droits des salariés acquis au titre des congés à payer et Compte Epargne Temps (CET) sont inscrits en charges à payer. A noter que le nombre de jours déposés sur le CET est plafonné en fonction de l'ancienneté du salarié depuis fin 2016.

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 2 mai 2017 pour la période 2017-2019, une prime d'intéressement brute de 1 401 K€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2018 (contre 1 642 K€ en 2017).

Effectif mensuel moyen (hors thésards)



(b) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est notamment destiné à financer des dépenses de brevets en France et à l'international ainsi que des études dédiées à l'innovation non financées par les investissements d'avenir.

Note 08 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Cf. note	Dotations		Reprises	
		2018	2017	2018	2017
Sur immobilisations					
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	(a)	20 335	18 821	0	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		90	10	22	414
TOTAL		20 425	18 831	22	414
Sur actif circulant					
Dépréciation des stocks et en-cours		39	0	0	113
Dépréciation des créances clients		16	46	0	0
TOTAL		55	46	0	113
Provisions					
Pour risques	(b)	612	816	590	6
Pour charges	(c)	3 361	3 926	2 309	3 221
TOTAL		3 973	4 741	2 899	3 226

(a) L'augmentation des dotations aux amortissements économiques (+ 1 514 K€ par rapport à 2017) s'explique en partie par la mise en service de nouvelles galeries souterraines sur le CMHM.

(b) La variation nette aux provisions pour risques porte principalement sur l'ajustement de pertes à terminaison, calculées en fonction du reste à faire et du chiffre d'affaire contractualisé.

(c) La variation nette aux provisions pour charges (+1 052 K€ en 2018) porte principalement sur les coûts futurs relatifs à la prise en charge des déchets issus de la filière hors électro-nucléaire.

Note 09 : Résultat financier

En K€	Note	2018	2017
Revenus des titres immobilisés	(a)	235	1 358
Revenus des valeurs mobilières de placement	(b)	8	-11
Reprise sur provisions		0	1
Transfert de charges	(c)	473	457
Différences positives de change		4	3
Autres produits financiers		0	17
TOTAL PRODUITS		720	1 824
Dotations financières aux provisions		0	0
Désactualisation des provisions	(c)	1 616	1 513
Intérêts et charges assimilées	(d)	346	409
Différences négatives de change		6	2
TOTAL CHARGES		1 968	1 925
RESULTAT FINANCIER		-1 248	-100

(a) Les revenus des titres immobilisés se rapportent aux intérêts courus des contrats de capitalisation. Le rendement moyen provisoire, net des frais de gestion, est de 1% sur 2018 et de 1,44 % sur les 48 derniers mois.

(b) Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 476 K€ en 2018, dont 461 K€ de placements sur les fonds Cigeo neutralisés (cf. options comptables). Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 0,35% sur 2018.

(c) Les charges de désactualisation des provisions incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge de 473 K€ vient minorer l'impact.

(d) Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA (Cires) (341 K€ en 2018 contre 404 K€ en 2017).

Note 10 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2018 est constitué principalement des amortissements dérogatoires sur les immobilisations financées sur fonds propres.

En K€	Note	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		126	45
Produits des cessions d'éléments d'actif	(a)	1 696	3 089
Quote-part du financement des investissements repris en résultat	(b)	2 368	2 621
Reprises sur amortissements dérogatoires		2 329	1 899
Reprises sur provisions		0	5
Autres produits exceptionnels		-35	-4
TOTAL PRODUITS		6 484	7 655
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45	28
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	(a)	1 928	3 202
Dotations aux amortissements dérogatoires	(b)	5 222	4 954
Dotations aux provisions		0	210
TOTAL CHARGES		7 195	8 394
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-711	-739

(a) Les sorties d'actifs portent principalement sur les réserves foncières.

(b) Ce poste correspond à la reprise du financement des investissements par les producteurs, selon le même rythme que l'amortissement des biens financés.

Note 11 : Impôt sur les bénéfices

En K€	Note	Impôt	CICE	CIR	Net
Impôt sur les sociétés	(a)	188			188
Contribution sociale		0			0
Crédit Impôt Recherche imputé				-66	-66
Total charge d'impôt		188	0	-66	122
Crédit d'impôt recherche encaissé	(b)			-13 219	-13 219
Total		188	0	-13 285	-13 097

(a) Charge d'impôt correspondant à l'ajustement de l'exercice 2017, le résultat fiscal provisoire de l'exercice 2018 étant déficitaire de 5 547 K€ (dont 3 679 K€ se rapportant aux moins-values latentes 2018 du FCP Andra).

(b) CIR 2014 remboursé au terme du délai légal d'imputation (ayant fait l'objet d'une demande d'information).

Les crédits d'impôts non utilisés pour le paiement de l'impôt s'élèvent à 45 006 K€ à fin 2018, dont 44 585 K€ se rapportant aux déclarations de crédit d'impôt recherche relatives aux exercices 2015-2017.

Les accroissements et les allègements futurs d'impôt non comptabilisés, qui résultent de décalages dans le temps entre les bases comptables et les bases fiscales, sont les suivants :

En K€	Base	Impôt
Provisions non déduites fiscalement	10 420	2 918
Plus-values latentes sur actifs financiers	10 417	2 917
Allègements futurs d'impôt		5 834
Charges constatées d'avance déduites fiscalement	1 462	409
Accroissements futurs d'impôt		409

Les impôts futurs correspondants sont calculés sur la base du taux de droit commun de 28%.

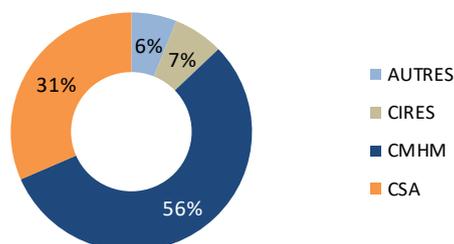
3.4 Notes au bilan

3.4.1 Notes à l'actif

Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2017	Variation			2018
		Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	
Immobilisations incorporelles	22 349	1 391	793	574	23 520
Terrains, agencements et aménagements	43 636	651	773	296	43 811
Constructions, agencements et aménagements (*)	210 253	2 795	256	8 352	221 143
Installations à caractère spécifique	351 152	7 088	556	15 693	373 377
Matériel et outillage, agencements	95 518	1 406	211	4 551	101 264
Installations générales, agencements	201	0	0	-2	199
Matériel de transport	2 226	115	148	123	2 316
Matériel de bureau et informatique	8 093	611	143	490	9 052
Emballages récupérables	113	0	0	0	113
Immobilisations corporelles en cours	38 991	10 704	0	-30 076	19 619
Immobilisations corporelles	750 184	23 370	2 086	-574	770 894
(*) dont actifs de démantèlement Quote-part propre	3 995	28	0	0	4 023
(*) dont actifs de démantèlement Quote-part tiers	13 505	1 597	0	0	15 102
(*) dont actif Quote-part Etat	7 556	0	0	0	7 556
TOTAL	772 533	24 760	2 880	0	794 413

INVESTISSEMENTS BRUTS
AU 31/12/2018
(hors actifs de démantèlement)



Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à fin 2018 s'élevaient à 23 520 K€. Elles se rapportent aux logiciels à usage interne (17 334 K€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (5 616 K€) et servitudes (465 K€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 K€).

L'augmentation nette de l'exercice de 1 171 K€ porte principalement sur les logiciels à usage interne.

Immobilisations corporelles (hors actifs de démantèlement)

Les immobilisations corporelles brutes, hors actifs de démantèlement, s'élevaient à 744 213 K€ à fin 2018 (dont 412 241 K€ pour le projet Cigéo, 237 411 K€ pour le CSA, 50 810 K€ pour le Cires).

L'augmentation nette de l'exercice s'élève à 19 085 K€ dont 16 338 K€ au titre de la recherche et conception du projet Cigéo.

A noter la mise en service de l'installation de contrôle des colis sur le CSA, pour un investissement initial de 16 368 K€.

Actifs de démantèlement

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2018 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élevaient à 19 124 K€ (dont 15 485 K€ pour le CSA et 3 639 K€ pour le Cires).

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

Amortissements et dépréciations en K€	2017	Variation		2018
		Augmentation	Diminution	
Immobilisations incorporelles	11 004	1 019	0	12 023
Terrains, agencements et aménagements	9 249	522	22	9 749
Constructions, agencements et aménagements (*)	90 753	4 250	107	94 897
Installations à caractère spécifique	260 292	10 867	548	270 611
Matériel et outillage, agencements	39 714	2 904	128	42 490
Installations générales, agencements	192	2	2	192
Matériel de transport	1 498	189	50	1 637
Matériel de bureau et informatique	6 321	687	141	6 868
Emballages récupérables	62	9	0	71
Immobilisations corporelles	408 083	19 430	998	426 515
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	1 111	134	0	1 245
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	0	0	7 556
TOTAL	419 087	20 449	998	438 538

Amortissements économiques des immobilisations :

- ✓ Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 9 540 m³ en 2018, soit 335 175 m³ stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m³.
- ✓ Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret du n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables).
- ✓ Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites.

Dépréciations des immobilisations :

- ✓ Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 157 K€ à fin 2018 se rapporte à 376 152 m³ de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m³.
- ✓ Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 122 K€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu de l'objectif.
- ✓ Dépréciation de l'actif quote-part-État pour sa totalité, soit 7 556 K€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

Note 13 : Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence, alimentée notamment par le crédit d'impôt en faveur de la recherche :

Valeurs brutes en K€	Note	2018	2017
FCP Andra (article 20)	(a)	58 417	55 234
Autres titres immobilisés	(b)	26 655	26 431
Dépôts et cautionnements versés		267	248
TOTAL		85 340	81 914

(a) *Fond commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20' de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31/12/2018 sa valeur d'achat s'élève à 58 417K€ (soit une augmentation de 3,2 M€ liée à une opération de souscription) et sa valeur de marché à 68 606 K€, soit une plus-value latente de 10 189 K€.*

(b) *Les contrats de capitalisation destinés à financer notamment les charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires s'élèvent à 20 500 K€ à fin 2018 et leur valeur de rachat à 26 655 K€ (soit 6 155 K€ d'intérêts courus).*

Note 14 : Stocks et en cours

Le stock magasin du CSA comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité) et du petit outillage. A fin 2018, ce stock est valorisé à 1 113 K€ et fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 592 K€, au regard du taux de rotation des articles.

La consommation des ouvrages de stockage s'élève fin 2018 à 335 175 m³ pour le CSA et à 376 153 m³ pour le Cires (soit respectivement 32% et 58% de la capacité de stockage du centre).

Les ouvrages de stockage disponibles pour l'exploitation s'élèvent à 27 881 K€ à fin 2018 (dont 18 722 K€ pour le CSA et 9 160 K€ pour les alvéoles du Cires).

Les ouvrages en cours de réalisation sont en augmentation (2 944 K€ à fin 2018 vs 963 K€ à fin 2017), en lien avec la construction des ouvrages de la tranche 10 du CSA.

Note 15 : Avances et acomptes versés

Le montant des avances et acomptes versés s'élève à 6 298 K€ à fin 2018, dont 6 210 K€ versé aux prestataires de maîtrise d'œuvre du projet Cigeo, dans l'attente de la finalisation de nouvelles dispositions contractuelles concernant la phase d'avant-projet détaillé (cf. note 28).

Note 16 : Créances clients

	2018	2017
Créances clients	17 051	11 498
Factures à établir	4 268	4 956
Clients douteux ou litigieux	423	372
TOTAL	21 742	16 826

Le délai moyen de règlement des factures clients est de 67 jours en 2018 (vs 61 j. en 2017).

Les créances clients s'élèvent à 17 051K€ à fin 2018, soit en augmentation de 5,5 M€ par rapport à fin 2017.

Le poids des créances échues s'élève à 35% à fin 2018 (vs 28% à fin 2017), se répartissant comme suit :

Factures clients non encaissées à la date de clôture (selon annexe 4-1 à l'article D.441-4 du code de commerce)

Solde des créances clients au 31/12 par échéance	2018			2017		
	Montant TTC (en K€)	Nb factures	% total ventes	Montant TTC (en K€)	Nb factures	% total ventes
A échoir	11 066	246	4,8%	8 256	269	2,7%
Echu : entre 1 à 30 jours	963	18	0,4%	1 941	14	0,6%
Echu : entre 31 et 60 jours	3 709	32	1,6%	74	20	0,0%
Echu : entre 61 et 90 jours	77	13	0,0%	104	20	0,0%
Echu : 91 jours et plus	1 237	211	0,5%	1 122	157	0,4%
TOTAL	17 051	520	7,4%	11 497	480	3,8%

Factures exclues relatives à des créances litigieuses

423

38

372

36

Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.

Note 17 : Autres créances

En K€	Cf. note	2018	2017
Créance spéciale du Trésor	(a)	73 958	0
Créances sur Etat	(b)	37 568	32 145
Autres créances	(c)	196 647	195 032
En K€		308 173	227 176

(a) Solde de la contribution spéciale Cigeo attribuée pour l'année 2018 (encaissée début janvier 2019).

(b) Les créances sur l'Etat se rapportent pour 36 256 K€ à la taxe sur la valeur ajoutée (dont une demande de remboursement de crédit de 15 192 K€ en cours d'instruction par la DGE), le reliquat se rapportant au portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues).

(c) Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 193 581K€ à fin 2018, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non aboutissement.

Note 18 : Disponibilités et valeurs mobilières de placements

Ce poste intègre les placements et soldes positifs des banques, les soldes créditeurs étant inscrits au poste « dettes financières » (cf. note 24).

En K€	Note	2018	2017
Disponibilités affectées aux activités courantes	(a)	45 021	35 443
Disponibilités affectées aux fonds dédiés Cigeo	(b)	128 792	169 745
Disponibilités affectées au fonds dédié aux investissements d'avenir	(c)	48 272	51 068
TOTAL		222 085	256 256

(a) Dont 67% de disponibilités placées en dépôts et comptes à terme rémunérés à fin 2018 (soit 30 006 K€). L'augmentation par rapport à fin 2017 s'explique principalement par le remboursement du CIR 2014 de 13,7 M€.

(b) Dont 93% de fonds Cigeo placés en dépôts et comptes à terme rémunérés à fin 2018 (soit 120 117 K€ à fin 2018).

(c) Les disponibilités dédiées aux investissements d'avenir sont gérées sur un compte ouvert au Trésor Public, selon arrêté.

Note 19 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à fin 2018 se rapportent notamment :

- ✓ Au financement de la construction d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Ces charges, comptabilisées à hauteur de 7 811 K€ à fin 2018, seront reprises en résultat à compter de la mise en service des installations, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation ;
- ✓ Au soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA et restant à étaler sur la période d'exploitation.

3.4.2 Notes au passif

Note 20 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2017 soit 12 642 K€.

Note 21 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2017	Variation		2018
		Augmentation	Diminution	
CSA	181 892	0	424	181 467
CSM	6 653	0	0	6 653
CIGEO	5 510	0	0	5 510
Inventaire national	365	46	0	412
Producteurs hors électronucléaire	308	3	0	311
Autres	57	0	0	57
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES	194 785	49	424	194 409
CSA	163 323	4 085	424	166 983
CSM	6 606	1	0	6 607
CIGEO	3 975	238	0	4 213
Inventaire national	365	5	0	370
Producteurs hors électronucléaire	212	30	0	241
Autres	57	0	0	57
TOTAL DES SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT	174 538	4 358	424	178 471

Note 22 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2017	Variation		2018
		Augmentation	Diminution	
Logiciels	854	15	360	509
Agencements des terrains	9 684	425	0	10 109
Constructions	54 378	2 987	334	57 031
Matériel et outillage, agencements	42 176	1 665	1 428	42 413
Matériel de transport	286	32	107	211
Matériel de bureau et informatique	417	97	99	415
TOTAL	107 796	5 222	2 329	110 689

Note 23 : Avances conditionnées

La convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - Areva NC 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, selon des modalités à définir, au cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur ».

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du Laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 202 819 K€ à fin 2018.

Note 24 : Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En K€	Note	2017	Augmentation		Diminution		2018
			Dotation	Autres	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris	
Litiges		384	69			212	241
Autres provisions pour risques hors article 20		3 173	345		2	377	3 140
Autres provisions pour risques article 20 (selon périmètre 2016) (*)		8 945	198				9 143
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	(a)	12 502	612	0	2	589	12 524
Provisions pour charges du CSA							
Démantèlement des installations	(*) (b)	13 973		1 638			15 611
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	997	3	35			1 035
Surveillance	(*) (d)	1 997	14	70			2 080
Achèvement de travaux		5					5
Autres charges	(e)	6 803	1 054		1 134	219	6 504
Fonds de concours		84					84
Provisions pour charges du CSM							
Surveillance	(*) (f)	8 675		326	171		8 830
Pérennisation de la couverture	(*) (g)	781		42	17		806
Autres charges	(g)	936	13				949
Provisions pour charges du CIRES							
Remise en état	(h)	5 537		194			5 731
Surveillance	(i)	4 193	293	147			4 633
Autres charges	(j)	1 554	657		328	43	1 840
Provisions pour charges hors électro-nucléaire							
Achèvement de travaux	(*) (k)	15 231	1 255	317		171	16 632
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (l)	7 556					7 556
Provisions pour charges du CMHM							
Autres charges	(m)	210			210		0
Provisions pour charges de personnel							
Médailles du travail	(n)	447	72		17		502
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		68 978	3 361	2 768	1 877	432	72 798
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		81 480	3 972	2 768	1 878	1 021	85 321
(*) dont charges de long terme soumises à l'article 20		58 155	1 469	2 427	188	171	61 693

Note 24.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques

La provision pour litiges se rapporte principalement aux affaires en cours d'instruction par les tribunaux.

Les autres provisions portent notamment sur des risques de changement de scénario de référence (principalement en matière de colisage et d'exutoire de certaines catégories de déchets de la filière hors électronucléaire ainsi que de date de fermeture de centre de stockage) et risque de perte sur contrats commerciaux.

Provisions pour charges du CSA

b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 509 K€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 15 102 K€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.

- c) Les coûts de couverture définitive et fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de la filière hors électronucléaire, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). A fin 2018, ces déchets représentent 1,14% de la capacité théorique du centre.
- d) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et des producteurs dits « occasionnels »). A fin 2018, ces déchets représentent 0,53% de la capacité théorique du centre.
- e) Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 2 300 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 3 071 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés).

Provisions pour charges du CSM

- f) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092%, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996, à la demande de l'Etat. Considérant que le centre est désormais en « phase de fermeture »⁶, les coûts de surveillance prennent en compte depuis 2017 une hypothèse de démarrage de la surveillance en 2060, une fois les opérations de fermeture et couverture pérenne achevées.
- g) La provision est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM.

Provisions pour charges du Cires

- h) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement ANC N°2014-03. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler.
- i) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- j) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires (dont 1 140 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage) pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.

Provisions pour charges de la filière non électronucléaire

- k) La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière non électronucléaire (y compris les déchets issus du traité d'apport CEA-ANDRA). Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- l) La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'Etat a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.

Provisions pour charges du CMHM

- m) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir des coûts futurs se rapportant aux obligations de l'Agence.

Provisions pour charges de personnel

- n) Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

⁶ Selon article 15 du décret n°2016-840 du 28 juin 2016 relatif à la modification, à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations nucléaires de base

Note 24.2 : Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement

L'article 20' de la loi du 28 juin 2006⁷, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, qui doit être pérenne, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations. En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20', les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20'* ».

Elles représentent un total de 61 693 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2018.

a) Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté modifié du 21/03/2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 54% des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses de taux		Quote/Part Andra	Valeur 2018		Valeur 2017 actuelle
	Inflation	Actualisation		Brute	Actuelle	
Nomenclature 4						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	19 318	15 611	13 973
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,14%	1 280	1 035	997
Achèvement travaux non électronucléaire :						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	34 930	26 508	25 794
dont quote-part non actualisée	Conditions 2018	N/A	100,00%	6 823	6 823	5 937
Nomenclature 5						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	868	806	781
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	35 903	8 830	8 675
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,53%	15 715	2 080	1 997
TOTAL				114 837	61 693	58 154

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent légalement responsables des déchets qu'ils ont produits. Dans ce cadre, et conformément au contrat conclu avec l'Andra, ils sont responsables du financement des coûts futurs des centres de stockage de l'Agence proportionnellement aux quantités de déchets stockés pour leur compte.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4) :

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèses :

- une date prévisionnelle de réalisation des travaux en 2062 (date issue du rapport de sureté transmis à l'Autorité de Sureté Nucléaire en 2016).
- un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

⁷ Codifié en partie aux articles L. 594-1 et suivants du code de l'environnement

Les provisions pour achèvement de travaux de la filière hors électro-nucléaire sont évaluées sur la base d'hypothèses suivantes :

- ✓ Déchets de type FAVL :
 - Date de stockage des déchets positionnée en 2040, au regard de l'avancement des études portant sur le devenir de ces déchets ;
 - Coût de stockage des déchets FAVL issu d'une évaluation de 2005, basée sur un inventaire de référence bas de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue en fonction de l'avancement des travaux de reconnaissance de site, des scénarios industriels de gestion et du retour des évaluateurs sur ces scénarios.
- ✓ Déchets de type MAVL :
 - Date de stockage des déchets positionnée en 2040, au regard du calendrier actuel de mise en service du centre ;
 - Coût de stockage issu du rapport public de janvier 2016. A noter que le différentiel par rapport au coût objectif arrêté par la Ministre a été prudemment maintenu en provisions pour risques, en cohérence avec le dossier de chiffrage de l'Agence.

Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5) :

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- ✓ Au cas particulier du CSM, l'hypothèse retenue est un démarrage de la phase de surveillance en 2060, une fois les travaux de pérennisation de la couverture achevés (ces derniers étant considérés comme la fin de la phase de fermeture). Au vu des échelles de temps considérées, une réduction progressive des actions de surveillance est retenue, allant d'une « surveillance de plus en plus réduite » à une « surveillance passive ».
- ✓ Concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait grâce au CSM.

c) Principales évolutions survenues depuis la clôture 2017

Les principales évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2017 se rapportent :

- ✓ A la mise à jour de l'actif de démantèlement du CSA, en lien avec la mise en service de l'installation de contrôle des colis en 2018 ;
- ✓ Au repositionnement vers 2025 (vs 2020) des opérations de traitement des déchets sans exutoire issus de la filière hors électronucléaire (type paratonnerres et sources scellées) et l'application d'aléas supplémentaires sur ce procédé non encore opérationnel ;
- ✓ A l'actualisation financière des provisions.

d) Taux d'actualisation retenu

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2018 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 5 ans	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20' de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets de la filière non électronucléaire devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- ✓ Un plafond réglementaire nominal applicable à compter du 31 décembre 2026 égal à « la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée de cent points de base. Jusqu'à cette date, le plafond est égal aux moyennes pondérées de 4,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 4,3 % décroît d'une manière linéaire, de 100 % pour la clôture relative à l'année 2016 jusqu'à 0 % pour la clôture relative à l'année 2026 ».
- ✓ Le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire, en application de l'arrêté du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007, est portée à 3,96% à fin 2018 (dont 2,62% hors moyenne pondérée de 4,30%). Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 0,9% au 29/07/2016 et sa valeur maximale de 3,18% au 31/01/2014.

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans). A ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50% pour l'ensemble des provisions relevant de l'article 20'. Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Plusieurs observations peuvent être faites :

- ✓ Le taux d'inflation de 2% reste cohérent par rapport aux plus lointaines anticipations d'inflation existantes début 2019, à savoir 1,8% dans les sondages de la BCE pour les prévisions à 5 ans.
- ✓ Le taux d'inflation de 3% applicable aux dépenses spécifiques aux travaux publics reste cohérent avec le taux annuel moyen constaté sur les 15 dernières années. A noter que nos homologues allemands retiennent des hypothèses de revalorisation de leurs opérations de démantèlement comprises entre 3,6% et 3,7%⁸;
- ✓ Le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'Etat - qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) - est passé de 1,62% en 2012 à -0.49% en 2017 et -0.55% en 2018 (Annexe au PLF 2019 - Rapport sur les pensions de retraite de la Fonction Publique)
- ✓ Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5% est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme. En effet, le rapport Lebègue de 2005 lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme et recommande un taux minimal de 2% sur le long terme. Cette approche est confortée par le Rapport Quinet de 2013 qui retient un taux d'actualisation de 1.5% pour le long terme.

e) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 2,62% (*)	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 3,96% (**)
Total des provisions (article 20)	85 680	73 029	61 693	54 109
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	75%	64%	54%	47%

(*) Moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du TEC 30 à fin 2018, majorée de cent points de base
 (***) Taux réglementaire plafonné (incluant la pondération avec le taux de 4,30%)

⁸ Présentation par la Commission du Développement durable du rapport d'information sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des infrastructures nucléaires (séance publique du 1^{er} février 2017)

A noter que selon les nouvelles modalités de calcul du plafond réglementaire et sur la base de la moyenne du TEC 30 à fin 2018, le plafond réglementaire avoisinerait 3,50% en 2021 et 2,62% en 2026 (soit un impact sur résultat de -23,9 M€).

f) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20'

Organe de comité de suivi :

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 et renouvelé le 6/11/2015, que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de l'article 20' de la loi du 28 juin 2006.

Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier. Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- ✓ *Limiter le risque de perte en capital :*
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95% des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5% du portefeuille.
- ✓ *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5% brut + inflation (soit 3,5% correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95%.
- ✓ *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- ✓ La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- ✓ La constitution d'une réserve constituée par les plus-values non comptabilisées, destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Enfin, des règles de placement fixent des limites par classes d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines / obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et

par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur) et au risque de liquidité.

g) Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de l'article 20' sont gérés au sein d'un Fonds Commun de Placement Andra agréé par l'AMF.

Valorisation du FCP Andra

En K€	2018	2017
Valeur comptable des parts du FCP Andra	58 417	55 234
Plus-values latentes du FCP Andra	10 189	13 869
Valeur liquidative du FCP Andra	68 606	69 103
Provisions pour risques et charges	61 693	58 154
Taux de couverture	111%	119%

A fin 2018, la valeur liquidative du fonds s'élève à 68 606 K€ (dont 10 189 K€ de plus-values latentes), soit un taux de couverture des provisions de 111% (68 606 K€ rapportés à 61 693 K€).

Pour mémoire, les provisions pour risques de la filière hors électronucléaire sont rattachées depuis 2015 dans le périmètre des provisions sécurisées réglementairement.

Performance du FCP Andra

Le taux de rendement annualisé du fonds est de 3,39% à fin 2018, soit légèrement inférieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50% retenu par l'Agence. A noter que la performance négative en 2018 de -5,31% (vs 5,30% en 2017) s'explique principalement par la chute du marché actions sur 2018.

	2011(*)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Performance annuelle	0,00%	5,55%	4,81%	7,68%	2,63%	4,70%	5,30%	-5,31%
Performance annualisée cumulée	0,00%	4,24%	4,48%	5,44%	4,78%	4,76%	4,85%	3,39%

(*) Du 15/09 au 31/12/2011

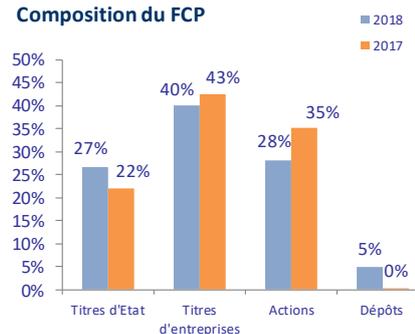
Composition du FCP Andra au 31/12/2018

Le fonds est composé à 40% de titres d'entreprises, 28% d'actions, 27% de titres gouvernementaux de la zone euro et 5% de dépôts.

L'allocation en actions a été réduite de 7 % sur l'année, compte tenu de la baisse des marchés, principalement au profit de la poche des obligations souveraines euro.

La composition du fonds reste conforme aux préconisations des études d'allocations stratégiques présentées au comité financier et à la politique générale relative aux actifs dédiés, visant à obtenir sur 10 ans un taux moyen minimum de 3,5%.

Composition du FCP



Note 24.3 : Passifs éventuels

L'Agence estime ne pas encourir de risque de sortie nette de ressources au titre des litiges en cours à la clôture de l'exercice, autres que ceux provisionnés.

Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Note	2018	2017
Emprunts accordés	(a)	25 000	25 000
Remboursements		-18 875	-17 625
Intérêts courus		26	31
TOTAL DES EMPRUNTS		6 151	7 406
Banques créditrices		50	2 269
Intérêts courus		40	40
TOTAL DES DETTES		90	2 309

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer en partie la construction initiale du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 26 : Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend pour 413 K€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

Note 27 : Avances et acomptes reçus

Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la "convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques". Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Suite à la demande de rémunération complémentaire déposée par l'Agence en 2008 et dans la suite de l'avis du conciliateur nommé en vue de régler les différentes interprétations de la convention, un protocole transactionnel visant à conserver lesdites avances versées par les exploitants nucléaires est en cours de formalisation.

Note 28 : Dettes fournisseurs

En K€	2018	2017
Factures fournisseurs	16 960	17 233
Factures non parvenues	80 744	66 483
DETTES SUR BIENS ET SERVICES	97 704	83 716
Factures fournisseurs	2 733	3 782
Factures non parvenues	3 960	1 759
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	6 692	5 541
TOTAL	104 397	89 257
dont factures fournisseurs parvenues	19 693	21 015
dont factures fournisseurs non parvenues	84 704	68 242

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont à 30 jours date de réception de facture pour les contrats en vigueur à compter de mars 2013.

Le délai moyen de paiement des fournisseurs est de 28 jours en 2018 (vs 31 jours en 2017).

Les factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2018 sont réparties pour 72 % en dettes à échoir et 28% en dettes échues (dont 15% échues de moins de 31 jours) :

Factures reçues non réglées à la date de clôture (selon annexe 4-1 à l'article D.441-4 du code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs au 31/12 par échéance (*)	2018			2017		
	Montant	Nb factures	% total achats	Montant	Nb factures	% total achats
A échoir	13 531	882	5,3%	14 803	899	9,2%
Echu : entre 1 à 30 jours	2 705	136	1,1%	2 968	108	1,8%
Echu : entre 31 et 60 jours	1 164	38	0,5%	785	38	0,5%
Echu : entre 61 et 90 jours	138	15	0,1%	116	8	0,1%
Echu : 91 jours et plus	1 207	182	0,5%	1 605	165	1,0%
TOTAL	18 745	1 253	7,4%	20 276	1 218	12,5%

(*) Hors retenues de garanties

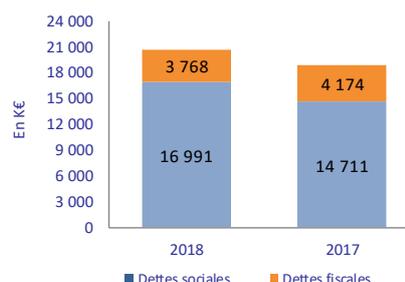
Le non-paiement des factures échues à plus de 30 jours est justifié en majorité par une facturation non conforme aux prestations attendues.

Les factures non parvenues s'élèvent à 84 704 K€ à fin 2018 dont 67 544 K€ se rapportant aux études de conception du projet Cigeo. A noter que des nouvelles dispositions contractuelles applicables aux études d'avant-projet-détaillé sont en cours de négociation. Dans ce contexte, des acomptes ont été versés aux maîtrise d'œuvre concernées sur l'exercice à hauteur de 6 210 K€ HT (cf. note 15).

Note 29 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes sociales évaluées à 16 991 K€ à fin 2018 se rapportent notamment aux provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses (11 478 K€ en 2018 contre 11 183 K€ en 2017) ainsi qu'à la prime d'intéressement à verser (1 401 K€ en 2018 contre 1 642 K€ en 2017).

Les dettes fiscales sont évaluées à 3 768 K€ à fin 2018 dont 2 414 K€ se rapportant aux taxes sur salaires et 710 K€ au titre d'une redevance archéologique relative à la réalisation d'un diagnostic pour la conception du centre Cigéo.



Note 30 : Autres dettes

En K€	Note	2018	2017
Avoirs à établir		741	119
Fonds Cigeo	(a)	150 882	170 559
Fonds des investissements d'avenir	(b)	48 728	51 814
Autres dettes	(c)	2 372	2 303
TOTAL		202 722	224 796

(a) Solde comptable des fonds dédiés à la recherche et la conception de Cigéo (respectivement de 41 962 K€ et 108 920 K€).

(b) Solde comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir.

(c) Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

Note 31 : Produits perçus d'avance

En K€	Note	2018	2017
Prestations restant à réaliser	(a)	16 340	13 820
Financement des investissements immobilisés	(b)	130 670	124 586
Financement des investissements sous contrôle de tiers	(c)	7 537	7 227
Financement des stocks		245	137
TOTAL		154 792	145 771

(a) Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 5 168 K€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (3 037 K€ au titre des missions d'intérêt général, 509 K€ au titre du Grenelle de l'environnement, et 1 622 K€ pour des travaux de dépollution radiologique).

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGEC	3 672	2 467	3 055	46	3 037
Subvention DGPR	719	0	211	0	509
Subvention ADEME	0	1 622	0	0	1 622
	4 391	4 089	3 266	46	5 168

(b) Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 222 719 K€ d'investissements financés et -92 049 K€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués.

(c) Financement d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Les produits seront repris en résultat à compter de la mise en service des installations, au rythme des reprises de charges constatées d'avance, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation (cf. note 18).

3.5 Etats des créances et dettes

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières (1) (2)	267	28	239
Avances et acomptes versés	6 298	6 298	0
Clients douteux ou litigieux	423	423	0
Créances clients	21 319	21 319	0
Personnel et comptes rattachés	35	35	0
Etat et autres collectivités publiques	37 568	37 146	421
Débiteurs divers	270 575	75 528	195 048
Charges constatées d'avance	11 134	1 691	9 443
TOTAL	347 619	142 469	205 150
<i>(1) Prêts accordés en cours d'exercice</i>	<i>0</i>		
<i>(2) Prêts remboursés sur l'exercice</i>	<i>2</i>		

Etat des dettes en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- A 1 an maximum à l'origine	116	116	0	0
- A plus d'1 an à l'origine	6 125	1 250	4 875	0
Emprunts et dettes financières divers	525	457	40	28
Avances et acomptes reçus	4 320	4 320	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	97 704	97 704	0	0
Personnel et comptes rattachés	9 294	9 294	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	7 697	7 697	0	0
Etat et autres collectivités publiques	3 768	3 768	0	0
Dettes sur immobilisations	6 692	6 692	0	0
Autres dettes	202 722	165 157	37 565	0
Produits constatés d'avance	154 792	20 878	51 550	82 364
TOTAL	493 756	317 334	94 030	82 392
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>0</i>			
<i>(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>1 250</i>			

3.6 Tableaux des engagements

En K€	Note	2018	2017
Avals, cautions et garanties		0	0
Autres engagements	(a)	0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		0	0
Avals, cautions et garanties	(b)	48 743	44 869
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		48 743	44 869
Indemnités de fin de carrière	(c)	10	108
Locations immobilières		2 453	1 932
Compromis de vente		1 600	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES		4 063	2 040

(a) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du Laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur. (cf. note 23 du passif).

(b) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.516-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 24 091 K€.

(c) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 1,50% à fin 2018 (idem qu'à fin 2017), en référence avec les hypothèses de l'actuaire, au regard de la durée des passifs de l'Agence et cohérent avec le taux Bloomberg AA 15 ans (1,68% à fin 2018 vs 1,48% fin 2017).

En K€	2018	2017
Passif social	14 517	14 655
Actif de couverture	-14 508	-14 547
Engagement net	9	108

4. INSTANCES AU 1^{er} FEVRIER 2019	53
4.1 Conseil d'administration.....	54
4.2 Comité financier	56
4.3 Conseil scientifique.....	57



4.1 Conseil d'administration

Président

En attente du décret de nomination.

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Monsieur Bruno SIDO – Sénateur de la Haute-Marne – nommé par décision du 22 novembre 2018.

Madame Emilie CARIOU - Députée de la Meuse - nommée par décision du 13 juillet 2017.

Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

Monsieur Philippe DUPUIS – Chef de la mission de contrôle économique et financier des transports - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de l'énergie.

Monsieur Philippe MERLE - Chef du service des risques technologiques - Direction générale de la prévention des risques (DGPR) - nommé par décret du 17 octobre 2016 sur proposition du ministre chargé de l'écologie.

Monsieur Frédéric RAVEL - Directeur scientifique secteur énergie, développement durable, chimie et procédés - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de la recherche.

Madame Diane GEHIN - Adjointe au chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation - Direction du budget (DB) - nommée par décret du 30 novembre 2018 sur proposition du ministre chargé du budget.

Monsieur Yannick LE YAOUANC – Directeur de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique – Direction générale de l'armement (DGA) – nommé par décret du 30 novembre 2018 sur proposition du ministre chargé de la défense.

Un(e) représentant(e) sur proposition du ministre chargé de la santé : en attente du décret de nomination.

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

Elus locaux :

Madame Annie SOMMIER - Conseillère municipale à la mairie de Fontenay-aux-Roses - nommée par décret du 19 octobre 2015.

En attente du décret de nomination.

Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

En attente du décret de nomination.

En attente du décret de nomination.

Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

Monsieur Patrick FAUCHON - Maire de Flamanville - nommé par décret du 19 octobre 2015.

En attente du décret de nomination.

Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

En attente du décret de nomination.

Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence

Administrateurs élus le 4 juin 2015 (mandat de 5 ans)

Monsieur Jacques DELAY - CFE-CGC

Madame Sabine FRANCO - CFE-CGC

Monsieur Michel NICOLAS - CFE-CGC

Madame Stéphanie PEROCHEAU - CFE-CGC

Madame Laurence PETIT - CFDT

Monsieur Stéphane SOULET - CFDT

Monsieur Jean-Noël DUMONT - CGT

Monsieur Nicolas SOLENTE - CGT

Assistent également aux séances

Monsieur Laurent MICHEL - Commissaire du Gouvernement, représenté par **Madame Virginie SCHWARZ** - Directrice de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Monsieur Jean-Pascal CODINE - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Madame Gaëlle SAQUET - Secrétaire générale de l'Andra.

Monsieur Yannick ARIMONE - Secrétaire du comité social et économique (CSE) de l'Andra.

4.2 Comité financier

Président

Monsieur Philippe DUPUIS – Président du Comité financier - Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé de l'énergie.

Membres

Madame Diane GEHIN - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget.

Monsieur Yannick LE YAOUANC - Administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé de la défense, et en tant que suppléant **Monsieur Axel LAVARDE** - Directeur du segment de management contrôle des activités militaires du CEA à la DGA.

Monsieur Jacques DELAY - Administrateur salarié (CFE-CGC), et en tant que suppléant **Monsieur Michel NICOLAS** - Administrateur salarié (CFE-CGC).

Assistent également aux séances

Monsieur Jean-Pascal CODINE - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

Madame Suzelle LALAUT - Cheffe du bureau de la politique publique et de la tutelle - Direction de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Madame Gaëlle SAQUET - Secrétaire générale de l'Andra

4.3 Conseil scientifique

Président

Monsieur Christian FOUILLAC - Président du Conseil scientifique - Doctorat d'État en géochimie - Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) jusqu'en 2010 - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Membres

Monsieur Eduardo ALONSO - Président de l'université polytechnique de Catalogne (Espagne) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Philippe BEHRA - Professeur des universités - Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET) - Institut national polytechnique (INP) de Toulouse - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Marc DEMARCHE - Directeur général de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF - Belgique) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Madame Cécile FERRY - Adjointe au chef de programme aval du cycle, responsable du domaine « gestion des déchets », à la Direction de l'énergie nucléaire du CEA - nommée par arrêté du 20 mars 2018.

Madame Gabrielle HECHT - Professeur au département d'histoire de l'université de Stanford (USA) - nommée par arrêté du 22 janvier 2015.

Madame Isabelle HERLIN - Directrice du centre de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA Lille - Nord Europe) - nommée par arrêté du 7 mars 2016.

Monsieur Yvan LAGADEUC - Professeur à l'Université de Rennes 1 au sein du laboratoire écosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO) - nommé par arrêté du 20 mars 2018.

Monsieur Roger SALAMON - Directeur honoraire de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Jean-Michel TORRENTI - Directeur du département matériaux et structures de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Monsieur Pierre TOULHOAT - Directeur général délégué, directeur scientifique et directeur de l'institut Carnot du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

Membre de droit

Monsieur Patrick LANDAIS - Haut-Commissaire à l'énergie atomique.

Assistent également aux séances

Monsieur Pierre-Marie ABADIE - Directeur général de l'Andra.

Monsieur Frédéric PLAS - Directeur de la recherche et développement de l'Andra.

Madame Christine TRENTESAUX - Chargée du pôle Évaluation/Valorisation de la Direction de la recherche et développement de l'Andra - Secrétaire du Conseil scientifique.

5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES59



Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ANDRA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 3.2.1, partie « Traitement comptable des fonds Cigéo » de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des fonds destinés au financement des recherches et études de conception sur le stockage en profondeur (article L542-12-1 et suivants du code de l'environnement). Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche et du fonds conception, tel que prévu par les textes.
- Le paragraphe 3.2.1, partie « Provisions pour risques et charges » et les notes 24.1. et 24.2. de l'annexe mentionnent notamment les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation qui résulte de la meilleure estimation de la Direction est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

- Dans le paragraphe 3.2.1., la partie « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs à la comptabilisation des immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- Dans le paragraphe 3.2.1., la partie « Provision pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC no 2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote part propre » et « quote part tiers ». Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

- Dans le paragraphe 3.2.1., la partie « Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche » précise que ce crédit d'impôt et comptabilisé en produit au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans le paragraphe 3.2.1. partie « Provision pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter, d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelles et, d'autre part, des retours d'expérience.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribué à la formation de notre opinion.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Agence ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Agence.

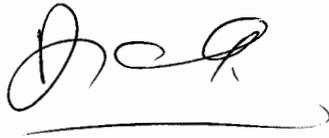
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

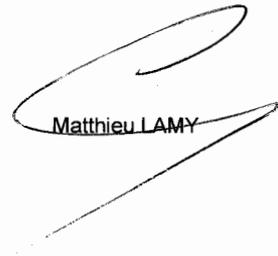
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris la Défense, le 18 mars 2019

Les commissaires aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Denis MARANGE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a horizontal line across it.

Matthieu LAMY



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex

www.andra.fr